

## Nouveaux textes d'archives liégeoises

par EDGARD RENARD

---

Voici une autre série de textes analogues à ceux que publient *Les Dialectes Belgo-Romans* (1), et présentés de la même façon.

Comme dans la première liste, les documents sont tirés des archives scabinales des cours villageoises. Les têtes d'articles, suivies d'une brève traduction, sont empruntées aux dictionnaires de Jean Haust (DL, DFL), parfois à ceux de Grandgagnage ou de Forir. Un bref commentaire, forme vivante ou traduction française, est donné dans le contexte, entre crochets.

Quant aux références, la formule « 1660 Esneux 30, 27 » se traduira : « Année 1660, archives de la cour d'Esneux n° 30, f° 27 » ; la formule : « Ouffet 52, 4.4.1712 » = « Archives de la cour d'Ouffet, n° 52, sous la date du 4 avril 1712 ». Si l'une ou l'autre de ces données manque, c'est qu'elle manque dans l'original ou qu'on n'a pu la déchiffrer.

Un index final facilite la consultation.

Il va de soi qu'on reproduit fidèlement la graphie des scribes ; on se borne à mettre la ponctuation et, quand on l'estime sûre, l'accentuation. Quant à celle-ci, il faut observer que le tréma dans « veü », « veït », marque le dissylla-

(1) T. 10, pp. 28-65, 169-182 ; t. 11, pp. 20-53 et 145-171.

bisme, comme dans *vèyou, véya*. Les mécoupures sont corrigées, sauf quand on les croit instructives : « qu'il nèl pove » (12) (1), « grouse èt quart » (269), « la moitie dèl bathier » (272), « une jupe de tamine » (278), « qu'a-th-y èpenche » (438), « nesseit [ne sait] » (574) et quelques autres.

A titre indicatif et pour attirer l'attention sur les aplographies, on restitue parfois le texte complet : « qu'il [le] batroit » (32), « qu'il [le] coparoit » (141). Dans « je luy avoie promis » (194), on hésite. Dans « une pïedsente qui solloit rendre » (373), il faut sans doute lire : « qui se solloit rendre ».

A ces données d'ordre pratique, nous ajouterons, sans entrer dans le détail des problèmes multiples et parfois délicats qui se posent à ce propos, un examen sommaire de la langue (2) :

I. VOCABULAIRE. -- Il est naturellement hétérogène et composite, allant de la crudité gaillarde qui bouscule l'honnêteté (329) jusqu'au terme empesé qui sent son docteur : « repetter » (377), « agresser » (42, 575), « vidimus et inspeximus » (65). Les rédacteurs ne s'interdisent pas de créer, et pas toujours avec bonheur : « contraventoirement » (103), « ambedusement » (404).

Des gloses précieuses sont parfois fournies par un procédé de rédaction que, d'un terme peut-être imprécis mais commode, nous appelions *tautologies* (3) : « agmenté et gardé » (18), « allaigné ou cordé » (18), « alloseit et desahys » (20), « tenses et garder » (20), « saizi et allozé » (20), « bidets ou pistollets de poche » (53<sup>s</sup>), « batteliers ou borchelliers, batly ou borsy » (90), « brelles et tamhions » (107), « copper, boixhier et thailler » (118), « chevill ou kaillet » (126),

(1) Les chiffres renvoient aux articles.

(2) Noter que nos textes s'échelonnent de ± 1525 à ± 1790.

(3) *Mélanges Haust*, Liège, 1939, pp. 329 et sv.

« se déponter et deffaire » (191), « resxheut ou reprin, rescheure et deligiez, resxhoce et rédemption » (480), « leur issue et sortie ou, pour le dire en vulgaire, leur seuue » (517), « wendaige et exhue » (623) etc., etc.

II. MORPHOLOGIE. — Comme la syntaxe, elle est hésitante et sans fixité : on trouvera au n° 502 des exemples significatifs. Ce n'est qu'assez avant dans le XVII<sup>e</sup> siècle que l'une et l'autre se rangent généralement à la norme française.

1. Remarques isolées : a) les exemples de temps surcomposés sont rares : « ont eu aclèvé » (8), « l'auroit eu injurié » 328<sup>42</sup>, « avoir eu encor ci-devant tiré » (518) ; — b) « loy » (143 et 543), infinitif et participe, « roy » (517), « vey » (14), rappellent les formes réduites du dialecte ardennais (cf. *La Gleize*, 23, et l'alternance *vèy*, *vèyi* du liégeois) ; — c) certaines formes verbales sont transposées du langage parlé : « qu'il polist » 1<sup>2</sup> ; « serve » (197), *chève* ; « poullent » (20), « peulent » (261), *polèt* ; « font » (299), *fizèt* ; « non faizé » (14), *ni f'sez (nin)* ; « s'appercevast » (369), *s'aparçávahe* etc.

## 2. Quelques flexions verbales :

### *Indicatif imparfait*

a) 2<sup>e</sup> pers. sing. : « fuève » (262) ;

b) 3<sup>e</sup> pers. sing. En général la flexion est *-wè*, noté *-oit*, parfois *-oet* « espaingoet » (560), exceptionnellement *-èt* : « hierchèt » (308), « adressèt » (566) ;

*-ève*, *-ive* sont dialectales : « coppève » (157), « forroïwe » (253), « xhoxhive » voisinant avec « chochoye » (317), « manesiwe » (352), « rabawive » (469), « weudive » (469), « sackive » (502) ;

c) 1<sup>re</sup> pers. plur. : « avins, dissin, sçavins » (502) ;

d) 3<sup>e</sup> pers. plur. En général : *-oient*, *-oent*. Assez fré-

quemment : *-int, -it* (1) : « tirint (12), « ahaint » (14, 580), « dehint » (130), « faisint » (143), « dissit » (188), « marchandint » (215), « estint » (268), « toursint » (321), « tailint » (399), « bewint » (454), « remannit » (490), « cheva-chit » (490), « gisint » (580), « pourissint » (580), « trippoy-lint » (592), « passit » (603).

*Indicatif prétérit*

a) 3<sup>e</sup> pers. sing. : *-at* et *-it* ; « monstrit » (5<sup>2</sup>), « tombit » (35<sup>10</sup>), « corit » (52), « frappy, frappit » (82, 209, 504), « trouvit » (85), « donnit » (118), « tirit » (140 et 209), « remportit » (209), « veit » (321), « courrat » (369), « rendat » (354), « s'en allit » (392), « mostra » (377), « couchit » (504), « sabardit » (507), « metit » (522), « corrit » (574), « deman-dit » (566), « rechessit » (599) ;

(*Formes fortes* : « pove » (12), « vove » (12, 321), « vouve » (101), « prin(s)t » (1<sup>3</sup>, 19, 82, 300), « prist » (61, 164, 592), « thiwe, tinve » (233, 370), « vinve » (321, 438), « revienve » (517).)

b) 3<sup>e</sup> pers. plur. A côté des formes fortes « prindrent » (107), « beurent » (165), « viendrent » (234), on relève :

*-èrent* : « buvèrent » (515) ;

*-arent* : « descossarent » (176), « jettarent » (234), « trouva-rent » (315, 531), « remesurarent » (315), « salbarda-rent » (507) ;

*-irent* : « chargirent » (24), « approchirent » (107), « hap-pirent » (107), « ruwirent » (107), « mettirent » (164), « powirent » (574) ;

*-int* : « tirint » (12), « oint » (164), veint (164), « sq'enon-dint » 226, « bewint » (268, 469) ;

*-ont* : « corront, quassont » (164).

(1) A lire *-int* si le scribe a omis le signe abrégatif.

## III. SYNTAXE :

1. **Datif sans préposition** : « tirant la femme dudit Michiel le barette jus de la teste » (277), « comment vollé-vous donné vostre fille le remanant des biest » (490), « ont oyeut dire Gyle le couwly Johan d'Ongné » (520).

2. Quant au **pronom personnel**, relevons cette répétition : « les tâchèrent de les maltraiter » (176), et cette construction devant un auxiliaire de mode : « ceulx-cy ne le laissèrent de lier et garotter » (97). — L'adverbe pronominal est en pléonasme : « au fond dè pan il y a veü une bouche de ville » (93), « sur le seumy ne s'y trouve nul terrasse » (148), « en roster d'icelluy preit les mains » (20), « il en sortis dudit cabaret » (239).

3. La **concessive** est introduite par *que... que* : « que bragard qu'il fust » (104).

4. **si**, lat. *sic*, renforce la copulative *et* et amène l'inversion du sujet : « et ce dist-èl » (209), « et sy luy avoit dict Johan » (472). La copulative *et* s'omet : « ce wassent » (471), « se doit avoir ledit stienne l'argent » (480), « prens ung seche, se te va tapper en l'eawe » (520). Ou c'est *si* qui s'omet : « et dist-èl » (52), « et l'at-èl veü... et at-èl veü... et veit-èl » (143).

5. **Verbes auxiliaires** :

a) avoir forme les temps composés des intransitifs et des réfléchis : « de s'avoir entrequereler » (42), « ayant vennus achapter » (118), « liquel s'at rendu plaintiff » (156), « si icelluy Hubert ne sç'auroit présumé » (189), « d'avoir une fois tumbé en devise » (194), « ses chevaux desquels s'avait servu » (320), « on s'auroit pensé remeldre... on s'auroit empiré » (369), « il at venu » (442).

b) avoir n'est pas répété : « auroyent courus sus lesd<sup>ts</sup>

soldats, les empoignés, battus » (242), « quy at coppé delle legne à pirhea et le fait en faux » (297).

c) \**soleûr*, lat. *solere*, renforce la notion de durée de l'indicatif imparfait : « les héritaiges dèl fosse que tenir soloent grand Johan et Pierson d'Evieux » (20); voir encore les n<sup>os</sup> 373, 401, 429.

#### 6. Infinitif :

a) Inf. substitut : « parmy paiant trauze fax et deux pezée de fure et [le] livré à ung des quatre rivaige » (237), « que Pacquay de Hotchamps luy mange avec ses bestes et frustrer ung preit » (251), « qui ont mené dèl legne et les faire cuire à charbon » (337), « spisat deux ou trois tisson et les remporter » (539), « que les biest y passit et repassé » (603).

b) Inf. gérondif : « ce qu'il demontrat assez par luy donner dez aussy tost des coups » (35<sup>s</sup>).

c) Inf. prés. causal : « por estre rapporté es effroids » (251), « pour retenir en sa maison harpes appartenant à Jean Rigal » (288), « pour aller charier les minnes » (505).

d) Inf. conditionnel : « qu'il en sieroit devantrain por donner [s'il donnait] ortant que un aultre » (193).

e) Type *po sès bièsses magnî* : « un faux de lir qu'il avoit pry pour mengy ces biest » (187).

7. Le participe présent est complément d'une préposition dans : « parmy ses droits payant » (29), « et ce est por la somme de deux chappons et deux deniers payant à... » (163<sup>s</sup>); « parmy paiant d'an en an trauze fax » (237), « parmy rendant l'argent » (479) etc.

8. Subjonctif : étant donné l'emploi nuancé de ce mode par le wallon, on s'étonne de lire : « comme les parties

y dénommez fussent en lieud<sup>t</sup> en Beaumont » (13), « atendé tant que je suy envoy » (14).

9. Conditionnel après *si* : « s'il n'auroit esté secourue » (175).

10. Construction :

a) Le type *post Caesarem mortuum* apparaît dans : « avant allosement pris » (20), « après le four hours » (102), « après le four devery » (603).

b) Le sens prégnant du verbe principal amène un second complément dans : « huccat Frerar qu'il [le] venis passé » (321), « ayant injurié Judicq qu'elle s'alast faire foute » (328<sup>31</sup>); « appeller Jacquemin de Hamoir qu'il avoit desrobé des meusnée » (379).

c) Combinaison de la propos. personnelle complétive avec la proposition infinitive : « disant que la terre dont se dispute estre à bouche de ville » (93), « at répondu cela être faux mais bien que ledit de Braz lui avoit donné » (88). Rapprochons : « dépose avoir veü Noël qui devalloit des pierres et que les pierres rompoient les soix » (184).

d) Répétition indue de la conjonction *que* : « que quiconque qui est hors de son heritaige... qu'il peut » (20), « sinon qu'un jour... que l'inthimée dict » (116), « at tesmoigné que, à son milheur sens, que Gathon a lessy... » (305).

11. Le complément d'agent se trouve avec des formes verbales actives ou réfléchies mais de sens passif : « confessant par ledit Guilheäume » (20), « disant par lad<sup>te</sup> vevve Jaspas » (205), « icelluy par les ambedeux partyes se debverat coper » (278 F), « pour par ladite Gertruyd s'avoir présumé » (328<sup>23</sup>), « disant par led<sup>t</sup> Henry » (328<sup>35</sup>).



1. à, prép. Quelques emplois : — 1. « deux semeux à wassent et spealte [épeautre] » 1662 Voroux-lez-Liers 10, 51 ; « avoir veü, le jour de la Visitation de Nostre-Dame dairnir, en lieu dit en beaumont, les personnes de Martin, bovyr [tenancier d'un bien rural] de loneux [è l'ôneü, l.-d.], associé de deu soieur âz planches et de Bartholomy, serviteur aud<sup>t</sup> bovyr » Esneux 71, 9.7.1609. — 2. Devant un superlatif adverbial : « â peieur [pis] que luy pavoit advenir » Esneux 2, 4.7.1530 ; « son espée, avec lequele se deffendoit â mieulx qu'il lui estoit possible... il se redressa â mieulx qu'il peult... tellement qu'il luy convenoit, au mieulx qu'il polist, rembarer les cops qui luy donnoit » Ouffet 52, 22.5.1610 ; « â plus malade qu'il estoit » Louv. 70, 24.3.1618 [Comp. ND, 9, p. 83] ; « que les nommées Marye Massa et Margueritte Henry détractent et déchirent au plus souvent l'honneur d'autrui » Esneux 74, 23.9.1715. — 3. « Leonard dè Mollin prinst une sachies [saucisse] à la terre... que luy mesme trovat une sachies à la terre que Francheux l'enfant luy avoit assengnie [assèné] » Louv. 63, 9.12.1580. — 4. « le fils Genon quy ruoit [jetait pour abattre] aux poires ens le jardin dèl tour » Esneux 71, 29.10.1621 ; « elle avoyent veü la fille

Signes et abréviations — DL : J. Haust, *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1933 — DFL : J. Haust, *Dictionnaire français-liégeois*, édité par ÉL. Legros ; Liège, 1948 — ÉTYM. : J. Haust, *Étymologies wallonnes et françaises* ; Liège, 1923 — G. : Ch. Grandgagnage, *Dict. étym. de la langue wallonne*, t. 1 (1847), t. 2 (1880) — FORIR : H. Forir, *Dict. liégeois-français*, Liège, t. 1 (1866), t. 2 (1874) — LA GLEIZE : L. Remacle, *Le parler de La Gleize*, Bruxelles, 1937 — SYNT. LA GLEIZE : L. Remacle, *Syntaxe du parler de La Gleize*, t. 1, Paris, 1952 — TAUT. : Edg. Renard, *Expressions tautologiques dans l'ancien wallon dans Mélanges Haust*, Liège, 1939, pp. 329-46 — TEXTES : Edg. Renard, *Textes d'archives liégeoises* (avec des notes de J. Herbillon), dans DBR, 10 et 11 (voir la note p. 231 de ce *Bulletin*) — BTD : *Bulletin de la Comm. royale de Toponymie et de Dialectologie* — DBR : *Les Dialectes Belgo-Romans* — AHL : *Annuaire de la Commission communale d'histoire de l'ancien Pays de Liège* — BSW : *Bulletin de la Société de Littérature wallonne* — BD : *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne* — N. D. : Collection *Nos Dialectes* publiée par Jean Haust — NUM. : J. de Chestret de Hanefte, *Numismatique de la Principauté de Liège*, Bruxelles, 1890 — LOUV. = Louveigné — L'astérisque indique une forme reconstituée.



Jean Closet allante aux noisettes, ib. 75, 23. 9.1715. — 5. « mais il ne sçavoit à parler qu'ausy fust » [il ignorait qu'il en fût ainsi] » Esneux 72, 12.9.1642.

2. « a b a s t o r n é » armé ; litt<sup>t</sup> : muni d'un « baston » ; cf. n° 35<sup>2</sup>. « Le jone Baldewin de Plennevalx nous at dépouseit par seriment que ung jor passez veït Wilheame le courbesier et Johan Lamoreux sur la terre de Plenneval, entre Plenneval et les roteux [Rotheux], qui estoent abastorné, ung avoit une demy picq de Haccor [Haccourt] et l'autre ung spir [lance ; G. II, 638]... une demy picque de Hackour » Esneux 5, 15.3.1550.

3. **abatou**, appentis. « soub un petit toit ou abbatus qui est entre la maison et son jardin » Ouffet 52, 2.12.1743.

4. **abîzer**, DFL s. v. irriguer ; *Textes* n° 2. « qu'ils ont ung iour passé veü ledit Grégoire Mathy restoupper [ristoper], avec hauue [have] et aultre instrument, une xhore [hore] ou conduit d'eauue par quel ordinairement ledit Tossaint abisse sa prairie » Louv. 94, 22.11.1664.

5. 1. **d'abôrd**, dès l'abord, sur le champ. « et s'il me dit de te le [scil. ton argent] rendre, ie le feray d'abord » Esneux 75, 15.3.1745. — 2. **d'abôrd qui**, dès que. « là-mesme estante survenue l'espeuze du déplaindu [défendeur] et d'abord qu'elle voulut parler, l'espeuze du déplaindant [demandeur] luy monstret son cul » Louv. 94, 22.11.1664.

6. « **aboutant** », aboutissant. « laquelle piece at les mesme ioindants et abouttans que celle... » Louv. 94, 12.12.1665.

7. « **s'absenter** », s'abstenir. « En oultre disons et ordonnons que led<sup>t</sup> Olivier sois absenterat d'aller es compagnie des amis et parties de l'occy dès ung an [d'ici un an], et eulx ne le chercheront ossy » Louv. 63, 25.3.1589.

8. **aclever** « tâchant par ses labeurs de nourir sa femme et acclever ses pauvres petites enfans » Esneux 72, 12.9.1642 ; « L'adiourné denye qu'en coupant le cerisier dont dispute, que ses prédecesseurs et luy-mesme ont eu aclevé, nourry, possédé et défructué, croissant sur son bien, il ayt de rien mesusé » Louv. 57, 5.2.1661.

9. *si lèyi adfire*, consentir. « à la fin ledit Troquay se laissat à dir » Ouffet 52, 4.4.1712.

10. *advidjiler*, veiller, tenir la main ; G. I, 9. « veü qu'à raison de sa longue maladie il luy at esté impossible advigiler à aucuns ses affaires » Louv. 97, 16.2.1669.

11. *afûler*, envelopper. « et ung lict, licquel estoit afulé de ung coufteux [couverture] ainsy que de [d'une sorte de] tapisserie » 1546 Esneux 4.

12. *agriper*, agripper, saisir. « et que adont [alors] Anne le vove [voulut, lat. *voluit*] agrepé par les cheveux et qu'il [elle] nêl pove [put, lat. *potuit*] tenir par tant qu'il estoit tondu » Esneux 4, 20.6.1547 ; « Albert Jadolle at tesmongné par serement qu'y veît que Wilheame, le varlet Jacq; quy agreppat des pier contre Gobier et delà [ensuite] veît que Wilhaeme tappat Gobier, ne ne sceit s'il at cussu [*kissé*, atteint] ou non ; et delà les veît quy ce [se] tirint par les cheveux et quant on les eut départy [séparés] l'ung arier de l'autre, veît que Gobier sonnoit [saignait] èlle mains et que Gobier dist : Vellà, messieurs, vos le vèé : je sonne aussy » ib., 23.7.1547.

13. *aguiyète*, aiguillette (sens archaïque). « Bietmé, serviteur Martin bovy de lonéux,... dépose que, comme les parties y dénommez fussent en lieud<sup>t</sup> en beaumont, attendant l'ung de leur associé [compagnon] liquel estoit à la gilette... [Un autre témoin :] liquel estoit à l'aiguillette » Esneux 71, 9.7.1609. Cf. le fr. *lâcher*, *dénouer l'aiguillette*, défaire son pourpoint pour un besoin naturel (Dict. général).

14. *ahâyî*, agréer, plaie. « Saulvons et wardons, nous la Justiche, que Denixhe at cognut qu'ille at dict, après qu'il avoit esteit à Lembourch, qu'y est venu èlle court dèlle maison mons<sup>r</sup> d'Esseneux à Lambert d'Evieux et que là luy demandat Lambert d'Evieux : Comment vous ahaient les bezongne? Dict Denixhe qu'y luy respondict : Elle ne m'ahaient point bien. Adont dest Lambert : Dont m'en vai-ge. Adont dest Denixhe : Non faizé, je t'en pry, atendé tant que je suy envoie, je proey avoir des affaires. Dont dest Lambert : Descomberé-

vos d'en aller [*dishombrez-v' d'enn-aler*], car je ne stierat [tarde-  
rai] guère » Esneux 4, 4.7.1547 ; « s'i n'ont esté présent où que  
Henry de Hocque [l.-d. de Neuville-en-Condros] at esté vey  
des tizon [cf. n° 589] sur le boix d'Awillonpuche que Thomas  
et Gille delle Sautte avoent abilly [*abiyt*, accommoder, litt<sup>t</sup> :  
habiller] et ce [si] Renchon ne dest point que les tison estoent  
bien abilly et qu'y luy ahaint bien et qu'y les paroît [paierait]  
bien » ib. 5, 11.2.1549.

15. « a hier dir az bras (s') », en venir aux mains. « quoy  
fayt, lesd<sup>ts</sup> Martin et Gielet soy ahierdirent au bras » Esneux 71,  
9.7.1609. Comp. : « si l'aherdit az bras » J. d'Outremeuse III,  
77. Composé de *herde* ; voir toutefois Alb. Baguette, *Le Pa-  
weilhar Giffou*, p. 97.

16. « a hier per », accrocher, empoigner ; composé de  
l'afr. *herper* ; cf. ND, 9, p. 69 ; comp. le fr. *harper* (empoigner),  
(se) *harpailler*, (se) *harpigner* ou *harpiller*. « liquel avoit des  
piers en mains avecq lèquel il ruwat après led<sup>t</sup> Gielet et, non  
de ce content, ahierpat led<sup>t</sup> Gielet et le renversat » Esneux 71,  
9.7.1609.

17. *âlé, âlon*, perche à haricots. « un alay de febves de  
Rome [*romètes*, variété de fèves] » Louv. 84, 4.12.1655 ; « un  
alon de febve de Rome » ib., 24.4.1656 ; « quantité de perces  
de feves dittes alays » Esneux 74, 9.9.1709 ; « Qui sont ceux  
ou celles qui ont arraché dans le jardin d'autruy des perches  
de feves ou alays » ib., 12.10.1711.

18. \**alègnî*, syn. « corder », arranger en *lègne* ou bois  
de chauffage ; cf. G. II, 582, s. v. « destocheit ». Les personnes  
qui se sont permis « d'entrer dens ung boix noumez forest,  
illecq fait coper les chaisnes y estant croissants portant haultes  
fleur, y faisant alleigner les branches desdis chaisnes lesquels  
estoient agmenté [réservés, t. de bûcheron ; litt<sup>t</sup> augmenter]  
et gardé pour avoir paixhon [glandée] affin encraiser des  
porcques lorsqu'il adresseroit [lorsque l'époque viendrait], pour  
le prouffit tant de S. A. que de ses mannans... Que lesdis  
tesmoings déclarent combien et quel nombre de charée de boix

il ont coupé, allaigné ou cordé, où qu'ils sont esté menné, quy les at fait faire et le faisoient faire, à la cachette ou publiquement » Ouffet 52, mai 1626.

19. *enn-aler*, partir, entrer en mouvement. « Ce voiant, led<sup>t</sup> Jean print sa harquebeuse et le [son adversaire] vollut tirer [atteindre d'un coup de feu], mais sa harquebeuse n'en vollut aller » Louv. 66, 3.1.1598.

20. « *a l o s e r* » : la synonymie et les contextes indiquent le sens de « saisir judiciairement pour faute de paiement ». On ne voit pas le lien sémantique qui permettrait d'identifier ce verbe avec l'afr. *aloser*, dérivé de *los* > lat. *laus* et signifiant « louer, approuver ». « que quant un homme estoit de son heritaige alloseit et desahys [\*des-aisier] par arest, combien ne quelle espace [temps, délai] il avoit de purgier [libérer, dégager] ledit héritaige... que quiconque qui est hors de son héritaige desahy par arest, qu'il peult purgier led<sup>t</sup> heritaige à tous jours... que quiconque qui serat alloseit hors de ses biens héritaiges ou rentes, qu'il ne aura que un an seulement pour purgiet, voir à condicion que avant alozement pris on le doit layssyet [faire] savoir aux partyes ausquelle il pourra compe- teit ; réservez les orphelins qui poullent purgier à toujours » Esneux 2, 11.4.1532 ; « Mathy Fistenne... requerit d'avoir alozement sur la maison et les heritaiges, appartenances, qui fut Henry Vinchen d'Avister pour fault de paiement de quattres stirs de spelte de rente esxheut [échus] à la saint Andrier dernier passez » ib., 6.3.1551 ; « Là-mesme fut par nous à mambour de noble dame madame d'Esseneux donné alozement des héritaiges qui furent Johan Ansea d'Amostrine, à faulte de paiement de ung sty de rente par an, et por deux année » ib. 10, 12.7.1586 ; « Là-mesme, allinstance dè facteteur et mambour de noble homme Marcelis de Eynatten, fut donné alozement dè corty de derier la maison qui fut Johan Lorint de Fantin, à faulte de paiement de deux chappon de rente par an, por deux année ; le command [un des arrêts dans la procédure de saisie judiciaire ; litt<sup>t</sup> : commandement, ordre] ensengnies et les fraix taxés, lesquels [montent] à la somme

de neuf florins II aidans et VI sous liegeois » ib., 2.8.1586 ; « Sur une journée d'alozement tenue le septeme dè mois de décembre l'an XV<sup>e</sup>LXXXVI par devant nous comme par devant la hault court et justice d'Esseneux, comparut Henrik Pastor, citain de Liege, liquel sewant [suivant] la parsuyt de loy et l'arest par luy faiect à faulte de paiement de sept muids d'avenne de rente qu'il avoit de par sa main plevie [absence de contrat de mariage, communauté totale ; cf. Maur. YANS, *L'équité et le droit liégeois du Moyen Age*, Liège, 1946, pp. 28-29] passé [on peut lire : lassé] sur siex jurnar de preit appellés granfosse, requis d'avoir d'icelluy preit alozement ou doncq [ou sinon] paiement. Dont, après que nostre maieur eut par plusieurs fois demandé s'il n'y avoit partie que à ce voluisse quelque chose alligier [opposer, alléguer] et que ne veïsmes sur ce personne de rien opposer ne aligier, fut, par nostre dit maieur et par nostre enseignement, aud<sup>t</sup> Henricke Pastor, d'icelluy preit de granfosse rendu et donné vesture en lieu d'[à titre d'] alozement à droit et à loy ; salvés et wardés en ce le bon droit d'ung chascun, et ainsy mis en garde de loy. Quoy faiect, fut par nous, à la requeste dud<sup>t</sup> Henrick, le command assigné d'en roster [re-ôter] d'icelluy preit les mains dedens tirce jor de soleil luyant, si hault que de [à peine de] tomber en l'indignation dè Sgr » ib. 10, 7.12.1586 ; « Sur une journée d'alozement requise allinstance et requeste de Franchois Montelet, nostre confrère, à faulte de paiement de siex aidants de cens et de deux chappon héritable qu'il avoit affectés sur les héritaiges del fosse que tenir soloent grand Johan et Pierson d'Eviex ; dont, après que nostre maieur eut demandé par plusieurs fois s'il y avoit partie qui veuisse sur ce alligier, veü que led<sup>t</sup> Franchois requeroit d'avoir alozement ou paiement, comparut Willeame, fil feux Johan Simon de Soverainpreit, dessus adiourné comme mambour à sa mère ; requis que por ly leurs [le leur, leurs intérêts] tensor [maintenir] et garder, d'avoir desd<sup>ts</sup> héritaiges alozement. Que, à la semonce de nostre maieur, les [leur] fut de tels biens rendu et donné vesture en lieu d'alozement, salvés et wardés en ce le bon droit d'ung chascun ; confessant par led<sup>t</sup> Wilheamme ne volloir faire perdre sy non

ceux par cuy le fault venoit » *ib.*, même date. Ajoutons ce texte, relatif à Villers-aux-Tours, et cité par Bormans et Body (BSW, 13), s. v. « alozeir » : « ung petit cortil scitué en la ville à Villeir, enquel ung sieur Villeir avoit esté saizi et allozé l'an 1603 ».

21. **alouwer**, dépenser. « que led<sup>t</sup> Gille Stiennon s'est lors vanté qu'il alloueroit bien cette pièce [d'or] pour le prix de 15 francs » Esneux 75, 14.10.1743.

22. « a m a s s e » amas ; « faire amasse », recruter des complices. « Monsg<sup>r</sup> d'Esseneux avoit faiet appréhendeit led<sup>t</sup> Guilhaeme por cauze d'avoir faiet amassche dens la haulteur d'Esseneux por aler battre Coley de Plenevalx » Esneux 5, 21.4.1550.

23. **amète**, accuser. « s'[c']est une amiese que vous m'amecté ; nous en demandons westance [rétractation ; de *wèster*, ôter] » Esneux 4, 11.7.1547.

24. **amôlier**, mouiller. « qu'environ IIII à V ans ci-devant, veoir ès fortes et chieres années, ils ne chargirent une navée [batelée] d'aveinne, soit en partie à Esneux, Fechereux que Loneu et Han, partenant aud<sup>t</sup> Leonar, de maniere que led<sup>t</sup> Leonar iecta, iectoit, amoulla, amoullait ou ruoit [jetait] de l'eau sur icellesd<sup>tes</sup> aveines et remuoit et quetournoit [*kitoûr-néve*] icelles fait à fait qu'[à mesure qu'il avoit rué de l'eaue sus ou amoullé, tellement qu'estant party depuis esdits lieux iusques sur la venne [pêcherie, litt<sup>t</sup> vanne] à Mèry, il ne remuat et remuoit deux à trois fois lad<sup>te</sup> aveinne, ou iusques à Liege et combien de fois, tellement que led<sup>t</sup> Leonard estant venu à Liege, sur autant d'aveinne qu'il avoit chargé il ne gaigna et refit XVI à XVIII stiers d'aveinne environ et plus, au deseur et davantaige de la mesure d'Esneux, à raison qu'il avoit rué de l'eau sur lesd<sup>tes</sup> avennes » Esneux 71, 15.7.1591 ; « pour avoir amollyé des aveines, les mennant vers Liege, en ruant de l'eaue illecq dessus » *ib.*, 16.3.1594.

25. **amont**, en remontant. « ung preit stessant èt mary [è *mâri*, l.-d.] entre ses jœndant, d'amont le fon jœndant à

Gerard d'Amostrinne » Esneux 4, 27.3.1547 ; « une piece de terre jondant à Gobapreit vers amont le fond » ib. 6, 29.3.1557. Comp. le l.-d. *amont les fonds* dans *Topon. de Sprimont*, p. 29.

26. *pan d'amonuchon*, pain de munition. Godefroid Ratintoz, soldat au service de Maisier, gouverneur de Naivaine, déclare qu'« il at demoré dix sept mois sans recepvoir aultre gage qu'environ trois patacons de contribution et le pain d'amonition » Esneux 72, 12.9.1642.

27. *amoûr*. « déclarant par lad<sup>te</sup> femme à lad<sup>te</sup> déposante en tel sorte : Amour de ma cousinne, à révérence dire, c'est pour l'occasion [cause] qu'il ne peult contenter son cul » Louv. 67, 17.11.1605. Comparez, dans ND, 11, ces vocatifs affectueux : « amor di pére » (1600), « amor d'èfont » (1600), « amor di bâcèle » (1690).

28. *ansiner*, amender avec du fumier. « led<sup>t</sup> acceptant serat obligé de bien et deument labourer, chastrer [chauler] et ancinner les terres » 1660 Esneux 30, 27.

29. *apâlier*, jauger ; *sâlier*, poinçonner. « qu'il ne sçavoit point qu'il y euisse en Justice d'Esseneux ung seel por saeller sty et mesures » Esneux 8, 30.7.1559 ; « bien sachant que l'on usoit d'ung sea por saeller les sty » ib., 26.2.1560 ; « Hubert, moulrier de Doulneux, liquel requis que les mesures lesquelle Hubert nostre sergan il avoit esté quer [quérir] en Doulneux à la requeste des mambours de madame D'Esseneux et quy reposent en justice, elles fussent par loy visentée et appaellée, et s'èl ne sont comme il appartient ne saellée, que Justice les vouluisse sceller parmy ses droits paiant » ib., 23.7.1560 ; « L'an 1661, du mois de janvier le dernier iour, les sous-dénomez, à la requeste de r<sup>d</sup> D. Christophe Barbu, ayant mesuré et apailé les mesures des molins de Stenval et Adeseux, ont trouvé le sty de Stenval essaillé [muni du sceau], avoir nonobstant le rechon [rèhon] trop petit, et le polnoux [pognoû] de bonne mesure, à 14 dans le sty ordinaire ; — et ont trouvé le sty d'Adeseux de bonne mesure et esailé, et le polnoux au 13<sup>e</sup> et quelque peu dans le sty, et point saillé » Louv. 57.



30. **apreum'**, seulement. « Jean le Cupur vous supplie que sommairement Tossaint Lathour soit condamné aux fraix causez par la négligence de restitution des sportulles [vacations dues aux échevins] luy incombantes, lesquelles il at or prisme ce jourd'huy restituée » Louv. 95, 21.6.1664 ; « que led<sup>t</sup> Bodechon est orsprimes retourné à son labeur une demy heure ou environ après le demeslé susd<sup>t</sup> » Sprimont 91, 18.10.1674.

31. **ARBRES ET FRUITS**. « une melley [*mêlée*] de greffe et un gowery [poirier] d'angoxhe [angoisse] » Esneux 4, 6.2.1546 ; « qu'il at veü Johan Martea quy at railly [*râylî*] end<sup>t</sup> boix des melée et des chiersy [*tièrsî*] » ib. 4, 30.7.1548 ; « une melée de groweden » ib. 5, 19.2.1550 ; « un gowery de pîrxho [dérivé de *pîr(hète)*, noyau?] » ib., même date ; « prendant à un g bilky [*bilokî*], en allant sur la plus groise ponge [quid?] d'un g fourcheu poiry » ib., 6.4.1551 ; « un sty de pumes de capendy [*capindou, courpandu*] » ib. 6, 26.10.1556 ; « une mellée portant pomme de Treicht [Maestricht] » 1556 ib. 10, 17 v<sup>o</sup> ; « la femme Bastin qui culloit des pomes de roya [royal] à une mellée » ib. 71, 29.10.1621 ; « un g poirier de groz coarre [cf. *Top. de Sprimont* s. v. *coyâr*] » Louv. 79, 30.4.1645.

32. **arêdjî**, enrager. « que Denixhe luy devoit un carolus et ce [se] Denixhe ne luy payoit, qu'il [le] batroit tant qu'il [le] feroit aregy pour son carolus » Esneux 5, 17.10.1548.

33. **arêni**, interpellier. « que Noël Georis qui le vint araisner luy demandant par divers fois : Mort Dieu, veu tu dire que ie te l'aye fait? » Louv. 97, 2.11.1668.

34. **ârgouwer**, apostropher rudement. « yl commenceat à arguer la compagnie » Louv. 63, 25.5.1584.

35. **ARMES**. — 1. « pour l'avoir coru sus avecq harquebeuse [*hârkiâse*] bendée et morsée [*\*mwerçéye*, amorcée ; comp. *dints d' mwèces*], tirant le dragon [chien] dessus » Sprimont 55, 11.9.1602 ; « ledit Everard addragonat [composé de *dragoner*, bander ; G. I, 181] son harkebeuse contre ledit Leonard » Esneux 72, 20.11.1650 ; « s'ils n'auroient veü personnes bander, amorser ou avaller [baisser] harkebeuse, faisant mine et preste

de tirer autruy » ib. 71, 6.6.1621. — 2. « qui ayt fait stoux et bourinnes ne [ou] sachy [sètchî] de nulle sorte de baston [toute espèce d'arme en forme de lance] » Esneux 4, 8.1.1547 ; « couteau, espie, dage ou aultres baston portant gainne » ib. 71, 28.1.1621 ; « chacier [sètchî] et tirer nulle sorte de bastons portant waymes [wayime] » ib., 19.4.1621 ; « faire stoux et bourines, tirer et sachier aulcunes sortes de bastons portant waynes » ib., 9.8.1621. — 3. « sy l'un d'iceux n'est coustumier de porter dè bidets ou pistollets de poche dont il menasse les gens, les appellants ses petits chiens qui hawent [aboient] » Esneux 74, 7.3.1695. — 4. « icelluy Gaton print une coube [côube, bâton courbe] en mains et se mit en posture d'offenser Estienne » Louv. 72, 19.9.1645 ; « il soy seroit muny d'ung gros vilain baston ou coube à dessens de le frapper avec icelluy » ib. 58, 19.4.1670. — 5. « ce qu'il démontrat assez par luy donner dez aussy tost des coups de bourades avec le bout de son fusi qu'il tenoit par conséquent par le chien et cliquet » Louv. 59, 12.6.1723. — 6. « une harquebuze en ses mains et avallée, tenant le chien ou cokrea [cok'ré, DFL s. v. chien] en main contre led<sup>t</sup> Isacqz » Esneux 71, 26.11.1620. — 7. « et veît que Ernolde, fis Melsux [lecture douteuse], qui avoit une daghe sechye [dague tirée] » Esneux 6, 7.1.1555. — 8. « estant blessé d'ung coup destocq d'ung picquot [pikot, bâton muni d'une pointe en fer] » Sprimont 54, 17.5.1601. — 9. « une arme à feu chargée de semence ou drageries [rèdj'réyes, dragée, petits plombs pour la chasse] de plomb » Sprimont 85, 29.6.1682 ; « at répondu d'avoir achetté chez led<sup>t</sup> Stiennon pouldre et drageries » Esneux 75, 20.3. 1745. — 10. « Rapport des massuirs [habitants] : Art qui at sus coru Linar de Bansgnée atous ung spir et après cop [plus tard] le veît qu'il avoit une espée nue en son main » Esneux 5, plaid général de la S<sup>t</sup> Jean 1549 ; « disant, se led<sup>t</sup> Johan Loren les [scil. les bêtes] chasse encor dehors, qu'il luy bouterat ung spir oultre le corps » ib., 30.10.1559 ; « plende [plainte] at esteit faiecte sur luy [Jaspar] d'ung nommés Biertrand, fils de feux Bietremel le drappy de Vehin, de ce que ung jour passé, assavoir le jor de la Nostre-Damme en caresme dit l'Annontiation, led<sup>t</sup> Jaspar l'at battus

et ferrus d'ung spir sur sa teste de sort que il tombit par terre, et après ce qu'il fut relevés s'en allat en l'engliese d'Esseneux, illec pensant estre segur [sûr] et franck à l'office de vespres que le curé chantoit ; estant aud<sup>t</sup> Biertrand venus led<sup>t</sup> Jaspas, le tirant par le bras, le veullant tirer hors de l'engliese, disant : Vient acas [quid ?], je te combateraie à la mode de bronswisse [quid ?], et que alors led<sup>t</sup> Bertrand respondit que point il ne se volloit combattre... avoit led<sup>t</sup> Jaspas ung spier, le tenant et stichant [plantant] en terre, disant que point ne raporterait [ferait rapport] et qu'il ne tenoit rien des plaix non plus que d'une fenesse [fènèsse, tige de graminée desséchée] » ib. 8, 15.1.1560. — 11. « le couteau desguesné dans une main et un tricot [cf. n<sup>o</sup> 590] dans l'autre » Sprimont 85, 8.6.1690 ; « et s'at battu avec un tricot en main et autre arme avec lesquels il a blessé son adversaire à sang coulant » Louv. 59, 23.8.1697.

36. « a s b a t e », abattre. « et at veü une des petite basselet [dimin. de *bâcèle*] dèl maison le Ramoux quy asbatoit des glands end<sup>t</sup> chemin » Esneux 4, 10.10.1547 ; « et dict qu'il at veü le varlez Johan de Modave quy asbatoit des glands ju [bas] d'ung chaisne qui stat [se dresse] èl seye [haie] entre la maison le Ramoux et la maison Modave » ib.

37. **aspoÿf**, appuyer. « une espée quy estoit aspoÿe al paroy de la maison » Esneux 5, 19.11.1548.

38. **astârdji**, retarder. « un jor passeit le damoiseaux de Plenevaux trespasseit fist aresteir [mit arrêt sur] les avoinnes que Jehan Pier avoiet à Pleneveaux pour des astargy trescent [fermages arriérés] qu'il luy demandoit » Esneux 3, 7.5.1537.

39. « a s t e c h i e r », étançonner, tuteurer ; dérivé de *stèche* ; syn. archaïque de *astiper* et de formation analogue. « l'emetraîne [émétrinne] parois et celle de derier versée et arrier, estant l'emetraïne parois astechie de deux gros bois » Louv. 66, 29.5.1606 ; « Gehenne, fille Johan Bodson, nos a tesmoigne par seriment que elle et son peir ont pry IIII seteiches [échalas] por astechy des melley et qu'il ont pry delle leigne, trois faux [fas] de retaille [ritèye] » Esneux 4, 1646 s. d.

40. **atèchî**, attacher. « une pieche de ses maisonage à Esse-neux pendant vers l'eawe [l'Ourthe] à Esseneux adesoir de Cornet de Mozée et de là en allant pour faire une paruve [pa-rois?] et athechy alle boursowe [saillie en forme de bourse?] de costé vers la maison qui fut Winand maistre Lambert jadis d'Esseneux ; et avecque ce, le planchy [étage] desseur entiere-ment » Esneux 2, 26.8.1553.

41. **atot**, avec. « led<sup>t</sup> Jamyn ne y doit point aller a tout chaire [char] ne a tout chairette » Esneux 2, 6.11.1531.

42. **atouwer**, tutoyer. « à suite de quoi [l'officier acteur] accuse led<sup>t</sup> fis Hubert de s'avoir entrequereler et agressé Hubert Devoes, sy avant qu'il at prins et saisit par les cheveux, muni d'un soufflette [*soflète*, soufflet de foyer] de fer, sur quel entre-fait sa mère étant survenue l'at voulu admoneter à mieux faire, il fut si outrecuidé que de l'attuer » Sprimont 92, 14.7.1701.

43. **avâ**, parmi. « qu'il avoit oyu dire les gens aval la ville [village] de Banseignée que Andry en estoit allé por le fame [à cause de l'accusation] que on luy chargeoit » Esneux 4, 11.7.1547 ; « qu'il a veü led<sup>t</sup> Hubert sortier de sa maison avecq une forche de fer, qui descendoit avall la viel et que rencontrat led<sup>t</sup> Henry qui remontoit » Louv. 63, 25.5.1584. Dans le dernier texte le sens est peut-être « vers le bas de », plus conforme à l'étymologie.

44. **avaler**, diriger vers le bas, faire descendre (sens arch.). « led<sup>t</sup> Hubert rencontrant led<sup>t</sup> Henry, yl, led<sup>t</sup> Hubert, at incontinent avallé sad<sup>te</sup> forche sur led<sup>t</sup> Henry, disant : Tu y demeu-reras ou ie y demeureraie, en ferrant ou stichant [frappant d'estoc] après » Louv. 63, 25.5.1584 ; « ayant led<sup>t</sup> Jan ung haueaux [hoyau] en main, lequel luy [au sergent] haussoit [brandissait] et manassoit d'avaller le cerveaux en la geulle » Esneux 71, 19.4.1621.

45. **awêti**, guetter, épier ; **awêteû**, épieur. « disant que les enfans Michiel de Monfort estoient les hoirleurs [fr. *hurleurs*? Ou déformé de *hoûle-leû*, hurle-loup? D'autre part, Godefroy donne « *holier, hourlier, hærlie*r, débauché, paillard, fripon ».

Quid?] de Monfor et les agaeteurs de gens sur les chemin, car il avoient agaetiés son fils Willeame sur les chemins » Esneux 71, 14.3.1572 ; « led<sup>t</sup> Gielet soy mist à crier à murdrier et âz agaiteurs de chemin » ib., 9.7.1609 ; « quelle personne ce [se] seroit presumez merquedy dernier de aguaitier led<sup>t</sup> Martin [sergent] par nuytte vennant de quérir deux pot de biere à la maison Gielet Bodchon, ayant feru jus led<sup>t</sup> Martin avecqz une xhoupe ou palle [*houpe, pâle*], le laissant par terre comme mort » ib., 19.4.1621.

46. **bâbe à bâbe**, nez à nez. « estants l'acteur et l'adiourné en la maison Wéry du pont parlant l'ung à l'autre barbe à barbe » Louv. 97, 7.12.1658.

47. **bacon**, flèche (de lard). « ung beau bacon de lard » Esneux 72, 27.7.1644.

48. **bâdèt**, chevalet de scierie ; **gade**, trépied sur lequel on coupe le bois. « un badet et deux gades » Esneux 75, 10.2.1720.

49. **bagues**, vêtements. « at esté en la maison Wéry requérir deux chechye [sachées] de baigges » Esneux 4, 1546.

50. **baguète** (*vinde al ~*), vendre aux enchères. « ils devront suivre les conditions des rendages [mises en location] faits à la baguette antérieurement » 1794 Sprimont 71, 114 v<sup>o</sup>.

51. **bâhe-cou**, syn. *monteu*. « près du baisse cul sur les tom-beu » Esneux 77, 22.3.1779.

52. **bahî**, baisser. « la femme Melox de Roteur qui nous a dict que elle n'y [dans les avoines] at veü aultre que leur poutren [poulain], que où elle [alors qu'elle] le volloit rechachy [*rêchèssi*] qu'y luy escapat et corit oultre l'avenne, et dist-èl [et de plus, elle dit] qu'il [elle] ne veit le poutren quy baxhaste le tiest ne quy mangast à l'avoinne, et après qu'il at esté soyé [fauché] » Esneux 4, 17.11.1547.

53. « b a i s e r ». « Lambert le scrinier dépose que, comme il demandoit autrefois en riant à lad<sup>te</sup> Ca[theri]ne sy led<sup>t</sup> Robert ne luy donnoit toutes les fois qu'il le baisoit ou cognoissoit charnellement un rix daller [*Num.*, *passim*], à quoy respon-

dant dest tels mots : Il fait le diable en son col [cul?], il ne m'at jamais donné la valleur d'ung rix daller por toutes les fois » Esneux 72, 2.6.1625.

54. « **balisson** », pièce de bois ; cf. BSW, 9, 242. « Sur le deseur dudit estable il y at cinq balisson de différente proportion et environ une gerbe, pour le plus, de paille » Sprimont 85, 28.3.1690.

55. « **banir** », syn. « **advestir** », mettre en possession de. « dont, à la semonce de nostre maieur, en fut ens bany et advesty » Esneux 2, 26.6.1531 ; « et, à la somonce de nostre maieur et à nostre enseignement, en fut led<sup>t</sup> Quelin dèd<sup>t</sup> héritaige, sy avant qu'il est movans de nostre d<sup>te</sup> haulteur, bany et advesty, commandeit ens en paix à droyt et à loy » ib., 4.10.1531 ; « en teille force et puisance qu'il en est banny et advesty... assy fort et assy faible qu'ille en est banny et advesty » ib. 6, 22.1.1555.

56. « **banniere** », mesure pour la bière, valant 4 pots. « Item at led<sup>t</sup> d'Ardenne payé pour les charpentiers six bannieres et demy de biere, item pour les massons encor six bannieres, oultre quatre bannieres payées en marchandant avec lesdits massons, faisans en tout soixante six pots ; à rate de [à raison de] dix liars chacun, faisant huict florins cinqs pat-tars » 1689 Esneux 37, 32.

57. **banse**, manne ; berceau. « avecq unne banse de loncheau [lonhé, pelote de laine etc.] » Esneux 72, 4.12.1651 ; « Item une banse d'enfant » Louv. 98, 7.10.1669.

58. **bans'lêye**, contenu d'une manne. « une banselley de meuble » Esneux 4, 11.11.1546.

59. **barbiyon**, barbillon. « pour luy avoier reprochy que luy et Pierre Bowy luy avoient pris ung barbillon » Sprimont 54, 17.10.1600.

60. **barigâder**, battre le pavé. « qu'il [Gehenne] a oû dire que Gertruid alloit brigadé dellé Englebert à Liege » Esneux 4, 1546.

61. **basse, flo**, mare. « et por ce, prist led<sup>t</sup> enfant et le jettat dedans ung flouxhe ou basse » Esneux 8, 6.7.1562.

62. « ung bastix herea » Louv. 94, 3.7.1665, dans un inventaire de meubles à Blindef. Probablement : tisonnier ; comp. : *bastihèdje*, dans G. II, 501, d'après Lobet.

63. **bâtche**, barge. « quatre pethy stiers d'avenne hirable asseneit sur la part delle baiche et passaige [d'eau] d'Esse-neux » Esneux 4, 3.1.1546.

64. **batchê**, embarcation en forme de pirogue encore en usage sur l'Ourthe vers 1600 (sens arch.) « dest aussy avoir veü du temps passé des petits batteau sy comme des baches enfonchez dans les troncs des arbres... il y avoit des petits bacheaux ne mennant que deux ou trois thonnes de biere à la fois, au regard qu'au présent il y a des autres batteaux qui meneroient bien 24 à 25 thonnes » Esneux 72, 25.5.1626. Variante : « des petits pacheaux ».

65. 1. **bate**, digue ; cf. *Taut.*, p. 333. « aux battes qui seront à faire pour contreguarder les prairies des dégats des eawes » 1660 Esneux 30, 63 ; « vidimus et inspeximus que la batte de question consiste dans la longueur de cent paulx [*pâs*] ou environ, avec pied-batte [entrelacs de branches ; comp. *pî-bate*, lanière (tressée) de fouet] en aucuns endroits » Sprimont 91, 15.7.1676 ; « Henry Donneau a travaillé à faire des battes pour l'isle Houbaille au mois de novembre 1685 » Esneux 73 ; « pour charier les paux et fesses ordonnées pour la réparation des battes du moulin d'Ambleff » Sprimont 92, 9.3.1728.

66. 2. **bate**, partie du chambranle où bat la porte. « à l'huyse de la maison n'y at nul huyse ne nul bate d'huyse et nul pa-lroux [torchis] y jondant placquez [enduit de mortier] » Sprimont 54, 19.9.1600.

67. **batemint**, enclumeau de faucheur. « deux petites enclumes dittes communément battement » Ouffet 52, 2.12.1743.

68. **batis'**, chaudéau. « ung humet... un humet ou batisse pour la [l'accouchée] solagier » Esneux 72, 2.6.1625.



69. « battiture », bataille ; comp. *Textes* n° 31. « dans la querelle et battiture arrivée à Fontin le lendemain de la fête ou dédicace... et que dans cette battiture il auroit donné plusieurs coups » Esneux 76, 29.11.1768.

70. **bègnon**, tombereau ; syn. **clitchèt** ; comp. *Textes* n° 32. « d'avoir prin et enlevé avec un clichet des graises et boues dans les reaulx chemin » Sprimont 85, 7.10.1683 ; « six clichets ou begnons de chaux, de sable et d'argille » 1689 Esneux 37, 82 v° ; « celluy qui at transporté quantité de beignons de terre grasse hors de certain heritage » 1734 Esneux 75 ; « neuf beignons de houille aiant servi à cuire de la chaux » 1740 ib. 45, 180.

71. **bène**, banne, manne. « avoir veü Waethelet de Damré rentrer dans le villaige dud<sup>t</sup> Damré avec une charette chargée d'argille dans une benne » Sprimont 91, 20.5.1681.

72. **BERGERIE**, troupeau de bêtes à laine. « S'ils sçavent que ledit Borgeux ayt engraisé sa bergerie ailleurs que sur la commune St Remacle, ses waides et iouxhirs [*djouhîre*]... qu'ils ont veü ledit Bourgeois ou ses enfans pasturer avec moutons les aisances de cette jurisdiction sans les chasser avec la bergerie commune, et précédants icelle » Louv. 93, 19.7.1664.

73. **bèrôdi**, faux plancher au-dessus de l'aire. « en découpant quelque boys à la porte de sa grange pour iceux applicquer sur le berodier d'icelle » Louv. 58, 28.10.1687.

74. **beûrler**, beugler. « et à force de coups, [le taureau] fut obligé à en aller en beurlant hors de laditte cour, rendu seige [calmé] » Esneux 73, 9.9.1684.

75. **bièsse**, bête. — 1. « avoir veü le fils Bodechon de Roissier avecqz une espée tirée en sa main, faisant de la beste parmy les rues » Esneux 71, 6.6.1621. Sur le type « faire du malin », cf. *Synt. La Gleize*, p. 173. — 2. « et se mist à jouer aux chartes au jeu de la beste » Louv. 97, 17.10.1668. Cf. G. II, 536 s. v. *hièle*.

76. **bigwègne**, bigorne. « ses outils de maréchal, sçavoir un enclume, une bigorgne, un marteau » Esneux 77, 22.3.1779.

77. **bilèt**, billet ; **bil'ter**, munir d'un billet de logement (sens arch.) « et ledit censier devoit nourir et entretenir les gens de guerre luy billetés par la Court à ses fraix et despens » Sprimont 54, 21.5.1601 ; « la forme du bilettement des soldats des Estats le iour delle S<sup>t</sup> Hubert 1633... si, à l'arivée dernier des soldats des Estats de la suitte dè ducqz Buillon (*sic*) au lieu de Lovegné, n'ont esté tels soldats billetés sur la plus parte des subjeits dudit Lovegné... qui avoit fait faire les billetz des soldats » Louv. 75, 14.9.1633.

78. **binde**, cercle métallique. « Hubert le marischal dist qu'il avoit des bendes de ferre en sa forge, que Jean Jaspar, dit le derbusin [variante : « durbusin » habitant de Durbuy], luy avoit apporté pour faire ferrer des ruwes » Ouffet 52, 23.9.1609.

79. **bique**, bique, chèvre. « dict qu'il at veü les bique Quettin èl pies [pièce] de regon » Esneux 4, 30.7.1547.

80. **bizer**, courir impétueusement. « ils disoyent aux enfans quy gardoient les bestes que lorsqu'ils [elles] vouloyent bizer, qu'ils ne lè laissassent aller dedans les grains » Esneux 72, 7.6.1646.

81. **blâme** (*fé*), faire tort. « que, touchant àz parlers qu'il ont dit contre les prétouchés, recorde[nt] qu'il ne l'ont point dit por faiere blasme ne déshonneur à Justice » Esneux 8, 17.3.1561.

82. **bocá**, brèche dans une haie. « quy sont ceux qui ont laissé ung pertuys ou bocquar à leurs jardins ou vergers, agayant [épiant] les porcqs et les contraynant entrer par ledit pertuys » 1611 Ouffet 52 ; « s'il n'est choese veritable que icelluy Laurent ne print ung paz [pieu] à la seue [*seúye*] dudit waidage et avecq iceluy paz ne frappy sur ledit S<sup>r</sup> qui ostoit les espines du boka » Esneux 72, 27.9.1638.

83. **\*bodinète**, dimin. de *bodène*, bedaine, ventre. « dont lors on apperceut que la bodinette enflort » ± 1625 Esneux 71. Il s'agit d'une femme enceinte.

84. **bodjî** : — 1. ôter. « firent appointment que led<sup>t</sup> Johan

Pier pouvoiet bien assembler ses avoienne sur ung gurnyr [grenier] à Plenevaux, mains il ne les debvoit point bougyer se led<sup>t</sup> Sgr n'estoit contentez [payé] » Esneux 3, 7.5.1537. — 2. Forme réfléchie : bouger. « et lorsqu'elle fut de retour, ne se bougat plus de la maison » Esneux 74, 18.3.1685.

85. BOISSON (pris de). « trouvit maistre Jean d'Austrice, led<sup>t</sup> Lambert et aultre bien emboissonné en jouant par ensemble » Louv. 77, 10.12.1639 ; « retournant un jour de Liege estant en boisson... qu'estant associé [accompagné] de Laurent Franck, son compagnon de chemin, aussi en boisson » ib. 57, 9.1.1666 ; « estant en buveraigne » ib. 63, 25.5.1584.

86. **bôler**, brouiller, truquer, fausser ; vfr. *bolere*, *bouler*, *boullere*. « que ceux qui avoient beau jeu [aux cartes] vouloient joyer et que ceux qui ne l'avoient point ne le vouloient faire, disant que le jeu estoit bolé... led<sup>t</sup> André disoit que le ieu [de cartes], estant broullé, ne devoit rien valloir » Louv. 97, 19 et 20.10.1668.

87. **bon** (*avu*), éprouver du plaisir. « débouchant [proférant] qu'il auroit bon quant il se chaferoit à feu qu'on ferat à sa mère [scil. quand sa mère montera au bûcher] » 1606 Sprimont 56, 105 v<sup>o</sup>.

88. *di bônâ fidé*, de bonne foi, de plein gré. « que ledit de Braz fut obligé de relaxer la quittance luy demandée par ledit adjourné pour éviter d'être tiré, blessé et affronté... at répondu cela être faux, mais bien que ledit de Braz luy avoit donné laditte quittance de bona fide » Esneux 75, 20.3.1745.

89. **bone**, DFL s. v. *borne*. « une piece de héritaige et tere sy lon et si large que s'extent de coir à autre, environ de cinq journal, pou plus pou moins, confineit entre ses tyeres et bonnes » Esneux 2, 9.10.1527.

90. « *borchellier* ». « si l'on n'at veü et oys les batte-liers ou borchelliers arrivant à Esneux crier : à wynaige ! à wynaige ! [droit sur le vin ; ici : droit de passage]... que les batly ou borsy [corrigé en « ... celliers »] iectoient des brulez [broûlé, monnaie ; G. II, 508]... dépose d'avoir ci-devant et

du temps passé ouy crier lesd<sup>ts</sup> borcelliers; lorsqu'ils arrivoient proche du passage à Esneux : au wynaige ! au wynaige ! » Esneux, 72, 25.5.1626. Le sens paraît être : « tansporteur de \*bo(u)rsés ou mairains » ; cf., dans le *Cart. de l'Eglise Saint-Lambert*. II, 186 et 431 : « quodam tenuagio... proveniente de borsellis, lignis et merinis » 1268, « thonagium borsellorum et lignorum » 1269, « le tonnage des borseas et de la laigne » 1288, et, dans un record de la Cour d'Esneux du 10.2.1454 : « certains bourseaux de boys arrestez en l'eau à Esneux et qui remanèrent là grand temps » *Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, 24, p. 216. \*Bo(u)rsé, peut-être aussi « borhea » (G. II, 559, n. 2), semblent de même origine que boû(r)son, que le DL rattache au franctique \*bultjo.

91. « b o t e ». « mesme qu'il avoit perdu la bote [mouche, bouton?] de son espée sur ses degrez [escalier] » Esneux 72, 9.4.1646.

92. **botroûle**, nombril. « une plaie au ventre près de la botterouille, de la largeur de quatre doys » Louv. 63, 21.5.1584.

93. « b o u c h e u r e » ou « b o u c h e d e v i l l e », ouverture pratiquée dans les clôtures pour permettre aux attelages du village de gagner les champs, à l'époque des labours et des récoltes. On dirait aujourd'hui *vôye d'ahèsse*. « l'ouverture dud<sup>t</sup> chemin [de Deigné à Hotchamps] à la boucheure de ville » Louv. 40, 9.7.1639 ; « de tout temps il y a eu au village de Playe deux entrées et sorties que les tesmoins appellent bouche de ville servant pour l'asport et charroy des grains, fumiers et autres necessitez » Sprimont 91, 12.12.1669 ; « lesd<sup>ts</sup> inculpés dissent que la terre dont se dispute estre (*sic*) à bouche de ville » Louv. 100, 16.10. 1671 ; « George Bastin déclare que du temps passé il y avoit [à Deigné] une bouche de ville qui prend son entrée desseur le mollin... qui au saison servoit pour mener les ansinnes, ipres [herses] et errer [araires] et ramener les grains... Comparut Thomas la Vallée ; at rapportté qu'au lieu des marliers leiz Degné pour entrer en fond dè pan [l.-d.] il y a une ahèsse pour y passer aux saison avec ypre et arrer, laquelle est présentement bouchée et qu'il a veü auparavant

ouverte... Wathélet Gille rapport que auxdits marliers pour entrer au fond dè pan il y a veü une bouche de ville qui servoit aux saisons, laquelle est présentement bouchée » Louv. 58, 14.4.1681.

94. **boudjèye**, touffe de tiges sortant d'une souche. « le filz Hubert Claes, nommez Hubert, dedans les heyd des xhaillier [l.-d.] avecq une hawe, raillant [*râyant*] des stocqz et bogie de bois » Esneux 71, 30.3.1621.

95. **bougre**, qui se livre à des pratiques contre nature (sens vieilli). « que Johan de Vilhen aloit enthours les biest et qu'il estoit bougre » Esneux 4, 23.7.1546.

96. **bouhî**, frapper. « depose que luy mesme at, un iour si-devant, dit aud<sup>t</sup> Martin le Borginon [sergent], à raison qu'il escrivoit contre le déposant, qu'il luy boucherait le poun en la geulle s'il ne le laissait en paix » Esneux 71, 19.4.1621.

97. « **bourader** », pousser par bourrades. « Ceulx-cy ne le laissèrent de lier et garotter et l'entrennant avec eulx et le bouradant avec une hammenté [*haminde*] à chasque bout de champs, ils le menasçoient de le jetter dans un bur ou fosse » Sprimont 91, 12.10. 1675 ; « icelluy en [de sa maison] sortit derescheve [derechef] avec un fusil, faisant minne de la vouloir bourader » Esneux 74, 9.3.1695.

98. **bourdeûs**, conteur de bourdes. « vostre mary est ung bourdeus, car il ne moy paye point ainsy qu'il m'avoit dit » Esneux 3, 7.5.1537.

99. **bouriner**, faire du tumulte. « faire stoux [afr. *estor*, combat] et bourines » Esneux 71, 9.11.1620 ; « il at veü Collar, gendre Clolus (?) de Betgenée qui borinoit contre son bea père » ib., 19.4.1621 ; « Lambert le grand Collar a rapporté Jean fils de feu Collard Gilles bourrinant allencontre des deux filles Laurent le Cocqueau de Damré, se faisant tenir et avecque minne de les battre » Louv. 40, 2.10.1638.

100. **boûrsê**, bigne. « la blessure dudit Riga qui n'estoit autre que léger et, suivant la règle vulgaire, un chiré [*hiré*] boursay » Louv. 59, 25.9.1700.

101. **bouter**, pousser. « tellement que Johan Pirloux fut pry [arrêté] et qu'on le volloit boutté elle ferme [prison] dellé Johan de Samme, de quoy Johan Pirloux ne vouve [voulut] point entrer » Esneux 4, 14.3.1547 ; « qu'elle at elle-mesme aidie à bouter led<sup>t</sup> Hubert hors de la maison » Louv. 63, 25.5.1584 ; « Andry Noé sois avoit avanchie avecq son espée pour boutter arrier la harcubuse » ib. 66, 3.1.1598.

102. **bovîre**, t. arch., terrain livré traditionnellement à la vaine pâture. « et tenoient les dys masswy et surséant que led<sup>t</sup> preis astoit leur bowir et ayssemens après le four hours [après l'enlèvement du foin] » Esneux 2, 2.9.1539.

103. **brâ**, orge ; litt<sup>t</sup> brais. « qui, contrairement à la bannalité, alloit moudre son bras à un moulin estrangere » Ouffet 52, 9.11.1739.

104. **bragâr**, brave, chef, maître, sens arch. « Comparut Antoine Wilhem, sergeant, lequel a relaté qu'estant envoyé allinstance de la relicte Melchior Thonon en la résidence Martin Georis résident à Adseux à effect de panner [saisir] led<sup>t</sup> Martin en ses meubles, et l'ayant voulu effectuer, la femme dudit Martin s'i at opposé et empêché que led<sup>t</sup> sergeant feroit son devoir, disant que tout [si] bragard qu'il fust, qu'il n'emereroit les bestes et que elles appartiennent à son père » Louv. 57, 27.6.1665.

105. **branscater**, piller. « luy reprochant qu'il estoit branscateur et qu'il avoit branscadé Hubert Martin » Sprimont 55, 21.10.1603.

106. « **brelles** ». « Item des brelles et tamhion [criblures, résidu du tamisage] environ deux stiers » Louv. 97, 14.5.1668. Quant à « brelles », Godefroy a « *berèle*, s. f. » désignant toutes sortes de menus objets. J. Bastin (*Les Plantes*, p. 95) signale « *brènes* (plur.), poussier d'avoine » à Faymonville. C'est peut-être le même mot que le fr. *brèle*, ciboulette, que le FEW rattache au lat. *brittula*.

107. **brès'**, bras. « de mode qu'ils sois approchirent de sy près qu'ils sois happirent à bras, ruwant par Andry l'autre

[scil. le fils du petit Bauduin] de Fraipont par terre, criant miséricorde par cesty de Fraipont... ils sois prindrent au bras et sois ruwrent à terre » Louv. 66, 3.1.1598 ; « l'ayant prins aux braz et renverser par terre dans la cuisinne luy arrachoit les cheveux à pognée » Esneux 72, 21.6.1638. Se prendre aux bras = en venir aux mains : « A braz se prenent ambedui pur luitier » Roland, v. 2553, éd. Gautier ; cf. ci-dessus « ahierder » (n° 15).

108. **bribeû**, mendiant. « que Gielle Stiennon dud<sup>t</sup> Fontin l'ayant traité de brimbeur, il luy répondit qu'il valoit mieux de le [neutre explétif] brinber que de le voler » Esneux 75, 14.10.1743.

109. « brichet ». « la mesme rougeure paroist aussy, quoyque pas sy notable, sur les brichet des deux bras tant devant que derier » Sprimont 86, 19.5.1695. A lire *brikèts* pour désigner les biceps ? Ou correspondant littéral du fr. *bréchet*, anc<sup>t</sup> *brichet* ?

110. **brîhe**, évaluation. « avons brisiet et taxeit alle somme de cent et trause florins dè Rin » Esneux 4, 13.2.1548 ; « pour le toutal qui est brissy à trois florins et XIX patacons, mannoye de Brabant » ib. 6, 30.8.1554 ; « se illec ne veisiemes [vîmes] led<sup>t</sup> Johan Winant pardevant nous faisant cognissance [aveu] et disant qu'il ne volloit point noier qu'il ne debvisse [dût] aud<sup>t</sup> curé des nouveaux tressens [loyers] et s'il ne firent illec briese desd<sup>ts</sup> tressens » 1562 ib. 8, f° 91.

111. **brô**, **fossé** (ard.), boue. « dedens les broux et fosseit » Louv. 63, ?10.1587.

112. « brocé ». « Item cinq faaz de chenne [chanvre] non brocé [quid ?] » Louv. 98, 7.10.1669. On peut lire « broté », mais non « broyé ».

113. **broche** (couper) : mettre fin ; cf. *Textes* n° 56. « Messieurs de la court de Louvegné, pour mettre fin à la présente procédure et couper broche aux téméraires négations faites par les représentants feu Andry Martin » Louv. 95, 12.2.1656 ; « pour couper brocher à tous incidents » ib. 59, 23.7.1712.



114. **brogni**, boudier. « que ledit Melchior ayant veü passer la servante dud<sup>t</sup> Sg<sup>r</sup> delle Melle et elle l'ayant salué luy disant : Ie garde [*diè-wåde*], Mansier ! — il lui replicqua : Ie garde, Catherinne, il me semble que tu ne brogne pas comme ton maistre ! » Ouffet 52, 11.3.1659.

115. **brokes** (*neürès*), bourdaine. « des espennes, des cors [coudriers] et dè noir brock » Esneux 71, 3.5.1609.

116. « **brouée** », potion abortive? « Sur 3<sup>e</sup> [article] n'y sçait à déposer sinon qu'un jour retournant de la messe et le mesme jour de la dispute, que l'inthimée dict à la déposante qu'elle n'avoit pas soy mal gouverné comme avoit faict Anne sa sœur, laquelle avoit autrefois couché sur le foin avec des jeunes hommes et qu'estant ensintre [enceinte] elle avoit voulu s'en allé avec les jeunes hommes autre que son marit et que par après elle avoit aproché des docteurs pour avoir des brouées » Louv. 96, 10.9.1667.

117. **bwèhî**, couper du bois (sens vieilli). « car ils auroient veü copper, boixhier et thailler ens bois condist le bois de Roteux » Esneux 71, 3.5.1609.

118. **cahote**, rouleau de monnaie. « et là-mesme devant l'église l'adiourné luy donnit une cahotte de liarts de diex pat[acons] » Louv. 96, 5.3.1667 ; « ayant vennus achapter chez la déposante un pain valisant [cf. *valissance*, valeur] lors deux esquelins, elle luy en baillat le prix consistant en une cahotte qu'elle jetat sur la table » Esneux 74, 9.11.1711.

119. **calindji**, mettre en contravention. « Franch[eux] Laurent, forestier, rapport d'avoir par 3 fois calengé Jean Bietmé coupant les bois de focroubois [l.-d.] à sa poste et fantasie, l'ayant voulu battre » Louv. 55, 28.4.1631.

120. **canète**, cannette, petit pot. « aiant ledit déposant apperçu que cet homme égaré n'avoit bu qu'un seul coup à la cannette de biere qu'il avoit fait tirer dans sa maison » Ouffet 52, 19.2.1628.

121. **cariot**, rouet. « un cario à filler » Louv. 94, 9.7.1665.

122. **caspouyi**, gâter, mettre à mal ; litt<sup>t</sup> : gaspiller. « sous prétexte que les pouilles le [le champ de seigle] mangeroient ou gaspilleroient » Esneux 74, 14.8.1713 ; « représente qu'à raison de l'expatriation de Jean Guilleame Souverainpré et famille son bien semblant estre abandonné et conséquemment mangé et caspillé par des malveillants à garde faite et autrement » Sprimont 87, 1.6.1720.

123. **catron**, cadran, montre. « ayant entendu de Adam le marischal qu'il avoit regardé son catron et qu'il passoit unne heur suyvant le dire dudit Adam, et frappat l'heur là après à l'orloge d'Ouffeit... et regardant à son catran, estoit unne heure passée... Harsé, leur sergeant, leur monstrat ung catron qu'il avoit en sa poche, liquel ayant regardé fut trouvé par iceluy qu'il n'estoit que douse heures » Ouffet 52, 9.12.1615.

124. **catula**, soldat espagnol de la garnison de Naivagne, d'où : individu sale, malpropre, brutal ; G. I, 104. « et après avoir devisé ensemble, il entendit que ledit Troquay dit à Leroy : Cela est le fait d'un catulat. Là-même Leroy ce levat et demandat ce qu'il vouloit dir avec le mot de catulat : expliqué-vous. Là-dessus, ledit Troquay dit que celà estoit le fait d'un janfoutre » Ouffet 52, 4.4.1712. Cf. DL, 716.

125. **cayèt**, petit morceau de bois, cheville. « il trouva la chevill ou kaillet [remplace « quouyet » barré] de la vallise... la chevil ou kaiyet de la vallise dudit Simon » Ouffet 52, 25.9.1635.

126. **cèke**, litt<sup>t</sup> cercle, probablement : bois pour les cercles de tonneaux ; **stalon**, baliveau, étalon. « Cieux qui n'ayant aucun droit de ce faire, ont néantmoins copé ou sont diffamez d'avoir copé des seccles et stalons dans le bois de foret appartenant à la communauté d'Ouffeyt » Ouffet 52, XVI<sup>e</sup> s.

127. **cèp'**, entrave de prisonnier. « le seppe n'est point le prison d'ung bourgoix... le sg<sup>r</sup> ne doit appréhender le borgoix et le boté [bouter] en ung seppe » Esneux 5, 15.3.1550.

128. **cèron**, lin ou chanvre sérancé. « deux piece de toille,

l'une de seron, l'autre de stoupe [*stope*, étoupe] » Ouffet 52, 6.5.1734.

129. **cèrvê**, cerveau. « sy, approchant ledit Sr [Vandamme, des Granges] pour illecq chasser sesd<sup>ts</sup> chevaux [de Laurent de Septfawe], il ne fut dict par ledit Laurent s'il ne se retiroit, qu'il luy fireiroit le serveau en la geulle et qu'il le tireroit et que rien n'estoit de sa vie » Esneux 72, 18.9.1632.

130. « **chevachy** » chevaucher, ici sens obscène. « et dist-èl [Magrit] qu'il a oü dire une femme qu'il a veü un homme quy astoit couchy dellé Gertruid, et dist-èl qu'il a oü dire quant Gertru alloit à Liege que il se alloit fair chevachy et qu'il a oü plussieurs qui dehint [*d'hint*, disaient] que Gertrud estoit une ribaude... et dist qu'il a oü dire Tossent et plussieurs aultres que Gertrud estoit à Liege allé faire chevachie et que s'est une ribaude » Esneux 4, 1546 (s. d.).

131. **CHEVAL**. « un cheval appelé le mosson » Louv. 95, 27.2.1666 ; « Celluy Simon avoit un cheval qu'il nommoit le haspe [*hasse*, DFL s. v. dévidoir] à cause qu'il étoit tortu » Sprimont 91, 29.3.1695 ; « sur un cheval brunbaye » Esneux 75, 13.3.1745.

132. **cîre**, repas (arch.). « ie te prie demain à midi sur une cire de stockfis et un plat de morrue » Ouffet 52, 4.4.1712.

133. **clâ**, mesure d'une livre pour la laine, la cire ; cf. *Textes* n° 73. « Item ung cla et demy de laine » Louv. 97, 14.5.1668 ; « qu'il sera condamné à décorer l'église parochial de ce lieu d'une chandelle de 50 claz de cire » ib. 98, 17.8.1669 ; « Le r<sup>d</sup> sg<sup>r</sup> Olivyer Polis, curé de ce lieu, at déclaré que sa bergerie consiste en trengte bestes, partie brebis partie moutons, outre dix agneaux, lesquelles bestes à laine en tout luy ont rendu, à la dernière despouille [tonte], environ de vingte quatre clous » Sprimont 86, 6.8.1699.

134. **cleû(se)**, claie, engin faisant partie d'une *vène* ou pêcherie. « et qu'on lessat là la parte [de poissons] de Winand sur le ku delle clux [de la *vène* d'Evieux] » Esneux 5, 10.10.1550 ;

« qu'estant arrivé sur laditte venne, il a esté à la cleux où les poissons ce prennent » ib. 73, 16.12.1669.

135. **cognoûle**, -î ; formes variées dans DFL, s. v. cornouille, cornouiller. « de couper ou tailler aucunes sorte de bois, fruis [lire : « fuis », fût-ce?], chaesne, corre, cormellier ou semblables, en bois condist au tombeux pardesseur le tilloux des morts [l.-d.] » Esneux 71, 16.5.1600.

136. **cohédje**, branchage. « que les cohaiges des arbres seront prouffité [mis à profit] et mis en corde sur le lieu par les ambedeux parties » Sprimont 56, 24.4.1606.

137. **COIN**. « pour avoir fait faire led<sup>t</sup> adjour à peron et dernier coen ded<sup>t</sup> ban : payé à sergant II pattacons » Ouffet 52, 1595 (s. d.).

138. **coleû**, couloir, passoire (pour le lait). « Item un colleu et une platinne avec deux petits chandelirs de cuivre » 1663 Esneux 31, 90 v<sup>o</sup>.

139. « c o m o r n é », accommodé. « ung faix de foure de rente héritable, bien comorné de foche et de restea » 1588 Esneux 11, 12.

140. « c o m p a r e r », payer, expier. « Johan Wéry quy at tiré une rapir contre Gile Gathon et disoit à Gile Gathon qu'il [le] coparoit » Esneux 5, plaid général de Pâques 1549 ; « et que [le] dit Hubert dest aud<sup>t</sup> Henry : Tu le cuparras ou ie le cuparreit, et que [le] dit Hubert sticeat après dit Henry, de quoi led<sup>t</sup> Henry ly ferrit la forche hors des mains » Louv. 63, 25.5.1584 ; « lesquels y eut ung desd<sup>ts</sup> deux hommes qui tirit son espée, disant aud<sup>t</sup> déposant : Par le mort, tu le comperas » ib. 66, 3.1.1598 ; « buissant et hurtant à la porte d'icelle [Margarite], dissant que si on ne luy ouvroit qu'il le comperoit » Ouffet 52, 10.7.1609.

141. **concwèster**, aller côte à côte avec qn. François Fabry, âgé de 15 ans, dépose « que le 21 7<sup>bre</sup> dernier, lundi de la fête à Esneux, étant sur le sommet de la piedcente dite cheminée [l.-d.], le fils Jean Joseph Houssa fut le trouver ou l'ateignit

et parla et conquesta la fille de la marâtre du déposant » Esneux 77, 11.1.1779.

142. « c o p p e », sommet ; primitif de *copète*, *copale* etc. ; cf. *Textes* n° 85. « Item ung sart al coppe de la voie de Sprimont, dit à la terre al browier » Louv. 63, 6.2.1582.

143. **sorcê**, branche morte dans une cépée ; cf. *Textes* n° 399. « Colar, filz Johan de Hotgné, nous at à seriment déposeit qu'il a esté quérir [dans le bois d'Avionpuits] des sourcea et coppé dès har [hâr] por loy [lier] ces [ses] falx... quy at ded<sup>t</sup> boix pry des fax de surchea et pour avoir copé des haures pour loy les fax de surchea » Esneux 4, 16.7.1548 ; Nicole témoigne « qu'èl at veü Johan de Hotgné en fond del golet quy abatoit ung chaisne et l'a-t-èl veü encour copper des passea [piquets] et at-èl veü deux des fil Johan de Hotgné, la damhel [plus loin : « la meskinne »] Johan de Haie et le fil Martin de Hotgné qui fais[i]n[t] des faux de surcea et veit-èl le fil Martin qui coppoit des charnal [charmilles] » ib., 30.7.1548.

144. **CORDE**, mesure pour la *lègne* ou bois de chauffage. « Lynal del Saute, ung des sergant des aysemence et bois d'Esseneux, liquel nous at faiecte raport sur son serment avoir aresté troys cordes et demée de legnes en bois d'Esseneux » Esneux 8, 14.10.1560 ; « deux cordes de laigne » Louv. 29, 2.10.1572.

145. **coronèl**, colonel, **corporál**, caporal. « monsieur le coronel Disdorff... y compris aulcuns corporals et vieulx soldats » Esneux 72, 24.4.1629.

146. **corôye**, ceinture. « veyt en oultre que Gaton d'Evieux estoit freche [mouillé] jusques à la corroye, ne l'ayant pour ce [néanmoins] veü passer l'eau [l'Ourthe] » Esneux 72, 19.9.1645.

147. **cotièdje** ; cf. Godefroy s. v. *cortillage* : « produit du jardin, légumes », sens vieilli. « avoir veü led<sup>t</sup> Bastin [accusé de maraude] quantité de fois revennir chargé de cotillage comme un badet. » Esneux 74, 12.10.1711 ; « demandant audit de Becco un désintéressement de quelque jardinages luy mangé par son porcq » ± 1707 Sprimont 92.

148. « couquement », *côk'mint* à Faymonville, couchis, lattis de plancher. « une petite chambre par delà led<sup>t</sup> estable vers Remouchan, qui est de bien petite valleur tant des couquement de desoub lad<sup>te</sup> chambre que des palroux » Sprimont 54, 7.8.1600 ; « sur le seumy [poutre] pardeseur la maison ne s'y treuve nul terrasse [solive] et nul couquement, né nul gyva [*djivâ*] à la cheminée » ib., 19.9.1600.

149. **couvèrte**, couverture. « que ledit cheval étoit sans celle [selle], sans bride montante [pour celui qui monte la bête], aiant sur le dos une couverte pliée en quatre » Esneux 75, 20.3.1745.

150. **couyon'rèye**, grosse plaisanterie. « Que ce que led<sup>t</sup> André disoit n'estoyent que coulloneries » Louv. 97, 17.10.1668 ; « George Bertrand qui en se levant dit à André des Olneux qu'il faisoit des coulloneries, à quoy repliquat led<sup>t</sup> André qu'il en avoit menty, et vit que led<sup>t</sup> George haussat [brandit] un pot ou pinte » ib. 98, 1.12.1668.

151. **cowe, cawe**, queue. « at veü le fil le monerea [petit meunier] de Méry quy at coppé deux ou trois cowe de ramon » Esneux 4, 16.7.1548 ; « pour l'avoir iniurié, l'ayant appelé fille de ribaulde et fille de putainne, l'ayant battu avec une cawe de ramon [manche de balai] à plaie ouverte sur la teste » Louv. 56, 8.2.1644 ; « veit led<sup>t</sup> Estienne quy avoit les esquenée [*èk'nêyes*] dans ses mains et led<sup>t</sup> Gathon semblablement la cawe de ramont » Esneux 72, 19.9.1645.

152. **coye**, couille. « dist avoir oeu dire dud<sup>t</sup> Constant, fils Jean Constant, qu'il auroit planté ung rameau chargé de fleurs nommée coulhe de praistre [*\*coye di priyèsse*] devant la maison d'ung nommé Jean Pirard » Ouffet 52, 30.8.1613.

153. **crama**, crémaillère. « un crama tournant avec trois cramillions... s'il n'avoit pas emporté hors la maison del Vaulx ung crama tournant » Esneux 71, 9.11.1620 ; « des tenailles, un crama, un cramilly, une chambriere [voir DL *dam'hièle*, fig. 250] de fer » Sprimont 85, 28.3.1690 ; « un pendant fer, un fer de feu [DL, p. 287] ou cramac » Louv. 59, 10.2.1720.

154. **crameû**, terrine. « Item cinq cramoirs et deux petits pots à bœur et les quatre couronnes de paille pour asseoir lesdits cramoirs » Sprimont 85, 28.3.1690.

155. **crâwe**, verge en forme de crosse à jouer... à moins qu'il ne faille lire *Crâwé*, n. de personne ! « at tesmongneit Gyle Moreaux de Plenevaux, nostre mesureur juré, qu'il at mesuré led<sup>t</sup> preit avec crawe en présence de Gerar le Charlyr, et trovoit qu'il en estoit diex journal » Esneux 3, 17.6.1538.

156. **\*crèpi**, écorcer ; cf. *crèpé* G. I 130, DL 180 et Herbillon dans DBR, 8, p. 88. « Le II<sup>e</sup> jung 1633 : comparant André Martin nostre confrère, liquel s'at rendu plaintiff de la personne de Francheux Hanchon por avoir asporté [emporté] spine et aultre bois que ledit André at fait crepier sur son heritaige » Louv. 55.

157. 1. **crèsse**, crête. « qu'il a veü Pires, fil Albert Jadouille, qui coppéve un boix sur le creste dèl hez desseur moniardin » Esneux 4, 10.5.1546 ; « en sivant le creche delle heis » ib. 5, 8.1.1550.

158. 2. **crèsse**, copeau, allume-feu. « il a veü Johan, le fils Jamin de Méry, quy at coppé end<sup>t</sup> boix ung tronlle [tremble] et disoit que s'estoit por faire des cresse » Esneux 4, 30.7.1548.

159. 1. **crètin**, panier ; cf. *Textes* n° 100. « lesquels luy ayant prins quatre chemises, cinq à six rabats et ce qu'elle avoit de provision dans un crestin, avec certaine monnoye » Esneux 72, 12.9.1642 ; « un pannier ou crettin dans lequel il y avoit un petit enclume et un marteau propre à battre les faulcilles, et un linge par dessus » Ouffet 52, 18.11.1743.

160. 2. « **cretin** », syn. de *rasse*, bois taillis ; cf. *La Gleize*, p. 152 et *Taut.* n° 33, où il faut supprimer l'explication. Les personnes qui se sont permis de « couper ou faire couper troix à quatre charée de lyens pour lyer grains audit moys d'aooust, de toutes sortes de boix nommé beolles, charnalles, cores, chaisnes et aultre bonne sorte de boix et cretin croissant » Ouffet 52, mai 1626.



161. **croc'**, *croc* ; DL et fig. 236. « il trouva Nicolas Petit Jean de Flagothier coupant quelques plançons [pousses] sur une saulx... dont il croit que led<sup>t</sup> Nicolas en a fait un bois de *croc*... Coupant un plançon de saulx qui at servis, à ce qu'il croit, à faire un bois de *crocq* pour porter la bierre » Esneux 75, 22.8 et 5.9.1740.

162. « *crocquette* ». « et luy reprochant que s'[ç']avoit esté elle quy luy avoit donné la *crocquette* [quid?] ou le poison » Sprimont 85, 3.3.1689.

163. **cru**. — 1. relief, reste : « led<sup>t</sup> Mathy doit avoir saisy et emporter quant à soy le c<sup>r</sup>uy d'ung froumaige de Herve » Louv. 75, 20.7.1633. — 2. supplément, surplus : « ung stier et demy de lige rente héritable qu'il avoient retenu et fait de creu sur lad<sup>te</sup> maison et héritaige » Esneux 2, 24.4.1525 ; « et ce est por la somme de deux chappons et deux deniers payant à monsg<sup>r</sup> de Asseneux et de IX stiers de spealte de creux rendant aud<sup>t</sup> Thonaux » ib., 26.6.1531 ; « qu'y [ils] retenent ung chascun d'eulx diex stiers de rente de cruit âdesseur des tressens paier, montant les tressens vingt sinque muyds » ib. 6, 12.4.1557.

164. **cwahî**, *bless*er ; « a b o n d ' o u e f f e », blanc d'œuf, fr. *aubin*, vfr. *aubun*, du lat. *albumen*. « et le corront sus et ferirent le tout premier après led<sup>t</sup> Abier, mains ne sceit s'yl le quassont » Esneux 3, 30.9.1538 ; « qu'il ont esté présent où que Lamber Johan Pier prist ung posson et qu'y tappat après Gobier, et en tappant qu'il oint [ouïrent] le cops bussy [sonner] mais n'elle veint [virent] point por cauze que la chandelle fut destince [éteinte], mais à leurs meilleurs cens [sens] tesmognent que Lambert at quaxhy led<sup>t</sup> Gobier et que delà [ensuite] metirent une abon d'oueffe sur la playe » ib. 4, 13.2.1548 ; « ont tesmogneit par seriment que une fois demandoient à Goubiet le jone : Qui t'a fet celle plaie et celle quaxhurre? Il dist : S'at esté vostre beaux oncle Thoma qui me l'a fet » ib. 4, 12.3.1548 ; « assavoir quy aroit veü ung jor passez personne quy ait tappé ne feru ne quaxhy lad<sup>te</sup> Hubinne, fust

[fût-ce] de quart [*cwâte*] ne [ou] de possons ne d'autre » ib. 5, 23.11.1548.

165. *cwant'*, combien nombreux. « qu'il ne sceit parfaitement quantes pot de bier yl beurent » Louv. 64, 14.5.1594 ; « que ledit Collar at tenu ledit bien Jean Laurent ne ceit quantes années » Esneux 72, 20.9.1628.

166. *cwâr*, motte, petite masse. « y [à la Halle] avoir veü des enfans Rigar et des enfans Henry le marichal tapper des quar de paroe après eulx estans assis desoub la halle » Louv. 66, 30.9.1598.

167. è *cwâreûr*, en carré. « sauze pieds de jardin et de cortil en quarure extant aud<sup>t</sup> Onche » 1563 Houtain-St Siméon 2, 203 v<sup>o</sup> ; « une piece de cortil contenant la largeure en quarure de la battire de lad<sup>te</sup> graingne » 1626 Esneux 20, 127 v<sup>o</sup> ; « un demy bounier de terre en quareur gisant â rotheux » 1638 ib. 25, 14.

168. *cwârmê*, mercredi des cendres ; carême. « le jour de quarmeal derain passeit » 1528 Fexhe-Slins 6, 47 ; « le dimanche des caremeaux dernier » Ouffet 52, 5.3.1637.

169. *cwâte* (arch.), mesure de capacité. « La quarte dud<sup>t</sup> Gielet at esté treuvée trop petite environ ung posson » La Rimièrre 6, lendemain de pâques closes 1632.

170. *dè*, du. « ledit dépossant estoit du soir en la maison Margaritte Nivelles » Ouffet 52, 10.12.1609. Comp. *dè djoû*, *dèl nut'*, *dèl sêze*, *dèl matin*.

171. *DÉBAGOUER*, tenir de mauvais propos ; litt<sup>t</sup> vomir. « l'on trouve estrange que le rescribent se donne la liberté de débagouiller contre la présentation de l'acte susdit pour estre réalisé » Sprimont 91, 12.1.1696.

172 « *d e m a n d i s e* », demande. « Sur ce est venue partye, assavoir Gylez delle sât, et at recognut pardevant nous aud<sup>t</sup> Thoussaint sa demandise » Esneux 2, 29.1.1532 ; « sur la demandise qu'il avoit faict » Louv. 64, 14.5.1594.

173. **dés'**, dès. « deize le penultième may » Louv. 100, 30.10.1671.

174. « desceu », insu. « dist que Barthelomy Constant auroit un jour esté dans son estable à son desceu » Ouffet 52, 16.12.1625.

175. « deschinner », échiner. « avec dessin de le deschinner ou tuer s'il n'auroit esté secouru par un cavallier françois logé à Deigné » Louv. 58, 14.10.1684.

176. « descocher ». « lors que l'ung et l'autre descossa son arme... il veit Nicolas le Rus adiower [mettre en joue? ajuster?] sa carabinne vers Leonard Jacquemin et le descoussa après luy... qu'iceux avallèrent leurs harquebouse l'ung contre l'autre et qu'iceux descoissarent leurs harquebouse l'ung après l'autre... comme Nicolas le Rus eusse descossé sa carrabinne après la personne de Leonard Jacquemin » Ouffet 52, 3.12.1636; « sy dépose avoir entaindu qu'iceux repassant par led<sup>t</sup> village, lesd<sup>t</sup> de Hamoir les tâchèrent de les maltraicter et ietter dans l'eau [l'Ourthe] et desclossèrent plusieurs coups de carabinne sur iceux » ib., mars 1637; « ayant esté agressé avec armes à feu en sa propre maison, il at esté forcé, pour conserver sa vie, de descocher un pistolet qu'il portoit » ib., octobre 1657. *Fè d'cotchi* : « faire décrocher, c. à d. faire tomber les deux chiens au moyen des détentes » BSW, 32, p. 239.

177. « descoutrrer », antonyme de *acoûtrer*, accoutrer. « Interrogué s'ils ne le firent descoutrrer, dit que led<sup>t</sup> prestre luy-mesme se descoutrat » Esneux 71, 26.7.1624.

178. **dèspecter** (Fontin-Esneux), traiter irrespectueusement; Forir a *dispècter*; DL, *dézèspecter*. « quy ont, par propoz indérens, vilipendé, despecté, voires et injurié et battu les eschevins et bourguemestres » Louv. 30, 14.11.1608; « et s'emportant dans des discours et façon de faire très inciviles et avec desespect en frapant de la main sur la table » ib. 58, 14 mars 1682; « at été si téméraire et outrecuidée que de desespecter sa belle mère » Sprimont 92, 14.6.1714.

179. « distraindre », contraindre, forcer; G. II, 582. « et dist-el, après che que Gobier fut detrain prisonir, que

Jadoulle ferit sur Gobier d'une demy picque » Esneux 4, 1546 (s. d.).

180. **dibiyi** (s'), DFL s. v. (se) déshabiller. « sur quoy George repartit : Débille-toy, — s'adressant à André » Louv. 97, 19.10.1668.

181. **dictum**, sentence arbitrale ; cf. *Textes* 114. « l'arbitrage ou dictum en question » Louv. 97, 1.12.1668.

182. **difali**, tomber en défaillance. « qu'il aloyent requérir [rechercher] des soldats qu'estoyent defallis sur le chemin » Ouffet 52, 16.12.1624.

183. **difête**, querelle, dispute ; Forir, 220. « dépose que François Hanson jeune, de Han, étoit présent et vit toutte la défaite et a vu casser la fenestre d'un coup de bâton » Esneux 76, 16.1.1769.

184. **digrèter**, griffer, égratigner. « et veit que Adam estoit degrettez à sancq corrant en vissage » Esneux 4, 18.4.1547.

185. **dihaver**, érafler. « Hubert, son frère, ly at mostré ung coup sur le bras quy estoit pier [bleu] et deschavé » Esneux 71, 14.3.1572.

186. **dilahî**, débonder. « s'il n'est vray que peu avant l'a [déchirure ; lire : aoust] dernier, on a delachy ung vivier partenant à la damoiselle relicte feu le capitaine del Melle... s'il n'est aussy vray qu'ils [les témoins] l'ont vu enfuire avec quelque choese en son sarot arrier dud<sup>t</sup> vivier, lequel estoit delachy, et mesme qu'on avoit fait une haye ou seuye pour tant plus facilement ratenir [rat'ni] les poissons sortant par la buse dud<sup>t</sup> vivier delachy » ± 1595 Ouffet 52.

187. **dint d'ïpe**, dent de herse. « Tossen de Hotgné at renonchy [déclaré] d'avoir pry aud<sup>t</sup> bois des dens d'ïpps, et pour son fils quy at coppé à un chaisne end<sup>t</sup> bois ainsy que unne haure [hart] pour loir [loyt] ung faux de lir [lierre?] qu'il avoit pry pour mengy ces [ses] biest » Esneux 4, 30.7.1548.

188. **dïre**. « a oyu plussieurs quy dissit [d'hît ou d'hint?] que Gertrud eymoit Englebert » Esneux 4, 1546 (s. d.).

189. **discohî**, ébrancher. « qu'il a veü Martin de Hotgné quy descoichoit un chaine quy est entre le chenonne et le marichal de Hotgné et que s'[c']estoit saiche [du bois sec] et hoirche [écorce] » Esneux 4, 30.7.1548 ; « sy icelluy Hubert ne sc'auroit présumé de avoir racharie [*ratchèrî*] en la maison de son père en Amostrine des planches et toutes sortes de bois d'agriculture, du foing, et avecq ce, descochez des chaisnes » ib. 71, 22.5.1615 ; « lesquels, au grand hiver dernier, ont coupez et descochez des branches et coxhes de chaisne au bois d'Esneux » ib., 21.3.1625.

190. **dispinse**, dépendance d'une habitation. « la maison avec une petite dispense par derier » 1645 Esneux 26, 306 ; « Item l'estable des vaches et la dispence ou cellier y annexe » 1658 Tilff 58, 125.

191. **di(s)pontî** (*si*), cf. ND, 11, p. 85. « Ordonnance aud<sup>t</sup> Tossent de se deponter et deffaire d'unne grande quantitez de bestes à lainsne qu'il tient d'aulcuns estrangiers, mengeant et frestrant les waides et pasturages des subiectz de cestuy ban » Louv. 56, 8.4.1652. Le sens, éclairé par la synonymie, est « se défaire de » ; antonyme de *apontî*, fr. appointer, au sens archaïque de « pourvoir convenablement ».

192. **divaler** (sens actif), diriger vers l'aval ; *divaler les pîres*, t. de carrier (Esneux), faire rouler les pierres sur une déclivité. « Lauren le picar dépose avoir veü Noël, gendre Jean de Many (l.-d.), qui dévalloit des pierres en bas de la hez contre le preit dè maretz, appartenant à monsg<sup>r</sup> d'Esseneux, et que les pierres rompoient les soyx [haies] dud<sup>t</sup> preit » Esneux 71, 15.3.1621 ; le procureur De Visch se plaint de Guillaume Burton « en actuel devoir de dévaller des pierres au travers d'une heid appartenante au remontrant, extante devant l'Eau à Pousseur », il réclame « une placquette pour chaque navée qui descend l'Eaue » Esneux 74, juillet 1713.

193. **d(i)vantrin**. — 1. placé à la partie antérieure « un devantrain char » Louv. 64, 19.11.1594. Fr. : avant-train. — 2. préféré. « il at oyeut dire Johan Godefroy et sa femme,

seiant sur leurs lesons [banc], que touchant la terre différentieuse, s'elle estoit à despartir, qu'il [Johan de Monchea] en sieroit devantrain por donner [infinif conditionnel] ortant que un aultre... Item tesmoigne Johan d'Ongney que une foy il est venuit à Fantin où estoit lad<sup>te</sup> Genon, femme Johan Godefroy, et luy dest que Johan de Monchea luy avoit dict qu'elle luy avoit promis qu'il seroit devantrain devant nul aultre de avoir lad<sup>te</sup> terre différentieuse ; adoncq luy respondit lad<sup>te</sup> Genon : Je luy avoie promis wurment [*voremint*], mains jamais ne l'aurat, car il nous a fait honte et blasme » Esneux 3, 4.6.1537.

194. **d(i)vise** (*tourner à*), venir à parler, sans propos délibéré. « Catherine de Hare... dépose d'avoir une fois tumbé en devise avec lad<sup>te</sup> Catherine Piret » Esneux 72, 2.6.1625.

195. **\*dizeûtrinn'mint**, de plus, en outre. Francheux de Harzé a commis une série de méfaits « et desseurtrainement tailhé et emporté bois en la haie dè lère [l.-d.] » Louv. 69, 17.2.1610.

196. **d(i)zeûve**, séparation de deux champs ; déverbal de *\*dizeûvrer*. « preit et boix estant emprès dè molin de Plenevaux appelez ens sept martin, jond. vers Mouse à riwe quy vint dè roteux, qui desive les deux haulteur d'Esseneux et de Plenevaux » Esneux 3, 4.6.1537 ; « Pierson d'Evieux nos at tesmoigné par seriment qu'il at esté présent où que Johan Simon et les hoirs gran Johan furent ung jour passé concentant par amiable de desseuvrer leurs hirtaiges et quy fut planté ung steppea [pieu de limite ; cf. G. II, 398 s. v. *stèper* et *BTD*, 11, 845] dellé le voy différentieux à l'entredeux des héritiers ; et quant à la journée que Justice plantat les thiers [bornes], dit que point n'y estoit » ib. 4, 23.5.1547 ; « Lambert d'Evieux nous a à seriment depouseit qu'il at où dire Johan Simon que le rennal [*rinnâ*] n'avoit point esté planté por desseuvrer la voye, sinon que por desseverer entre les héritirs. Et dist qu'i[1] ly a encore où dire : Il y at un heamé [rare, fameux, litt<sup>t</sup> *heaumé*] diable qui les tourne tous [les membres de la Justice]. Et dist qu'il l'oît dire : Je voroy qu'y fuissent tous owit en une chantoire de l ou de seut [quid?] tous parfonte, — ne sceit licquel des deux » ib., 7.11.1547.

197. **djambe d'ér**, syn. *pid d'poye*, assemblage de pièces de charpente en patte d'oie soutenant le toit ; cf. *Taut.* n° 39. « ledit Clément pourrat aussy eslever sur la muraille qui servé d'entredeux entre leurs battiments vers occident quelques pieces de bois appellés pied de pouille ou jambe d'arc » 1685 Esneux 36, 154 ; « visité la bergerie... laquelle avons trouvez destituée entièrement de couverture et charpente, sauve un petit quartier de toict en partye defectueux en ses wéres [chevrons] et lattes, une verne [panne], deux soumiers [poutres] encor existants et une autre verne tombée au dedans et une partie du pied de pouille aussy tombé » 1730 ib. 43, 129 v°.

198. **djambe di tch'minêye**, jambage de cheminée. « Qui sont ceux ou celles ou celuy qui, passé quelque tems, se sont présumé d'aller demeuraiiller, prendre et asporter des jambes de cheminées hors des mesures de la maison de la tonnerie » Ouffet 52, 24.11.1735.

199. **\*djârber**, gerber, mettre en gerbe. « dist encor avoir veyu le filz et la fille ded<sup>t</sup> Lambert loyer et jarber lad<sup>te</sup> espeault » Esneux 71, 26.4.1580 ; « quant les personnes loyent [lient] et jarbent leurs grains » Sprimont 55, 18.9.1603.

200. **djavê**, javelle. « Jean Bastin de Monfort et sa femme qui ramassoient par javeaux de l'avoine qui avoit concru [composé de croître] dans la dite terre » Esneux 73, 20.12.1669.

201. **djèrmote**, brebis d'un an. « une brebis grace [grasse] et une germotte » Louv. 98, 12.6.1669 ; en paiement d'une terre vendue au Crenné, « ledit Haack doit prendre dudit Crenné toutes ses germottes au prix de douze florins ligeoy, et au cas que lesdittes germottes ne satisféroient pour la terre entière, qu'il devoit prendre des mouttenays [jeunes béliers] au mesme prix sans eslire [élère, trier] mais selon qu'ils sortiront de l'estable » ib. 100, 17.1.1675.

202. **djèter**, t. de mine, extraire. « la troisieme partie de tous les mineraux que l'on iette et tire hors des heritages de Playe » Louv. 96, 20.6.1667.

203. **djèye**, noix ; **djèyî**, noyer. « pour avoir, le fil dudit



Lorent, battu une fille audit Mathy avecq poigne ou bastons, cryant et l'ame(n)ttant pour luy avoir pris une gaille d'ung gaillier où il y avoit sa parte » Sprimont 55, 5.11.1602.

204. **djise**, litt<sup>t</sup> : gîte, piece de bois supportant la porte ; cf. *Houillerie*, p. 89. « enlever une giste de bois pour rompre l'estable, ce que ledit fils Gille empeschat par fois réitérée, se mettant au devant de la porte » Louv. 56, 1.4.1644.

205. **djivêye**, batelée de bois ; cf. G. I, 255, *Étym.*, p. 81 et L. Remacle dans DBR, 11, pp. 88-102. « disant par lad<sup>te</sup> vevffe Jaspas [qui perçoit le péage sur l'Ourthe] : Voir ! ne me donnent-ils pas d'avantaige que cela ? ils ont plus de jevaye que cela ! » Esneux 72, 25.5.1626.

206. **djote**, légume, chou. « que led<sup>t</sup> Lambert est mal fammé comme un g laron quy at pry des jottez comme des cô [chou vert d'hiver] ou cabbu [chou cabus] » Esneux 4, 10.11.1547.

207. **djouhîre**, jachère. « suyvant les anchiens records de cette cour, il est bien sérieusement deffendu à touts surcéants de ce ban en premier lieu de ne tenir aucunes bestes à laine pour engraisser, qu'il ne les ayent hiverné pendant l'hyver ou du moins qu'ils ne les ayent eu avant la Purification ; item, de ne les laisser paistre avant le soleil levant ou après soleil couchant dans les aysances ou jouxhiers, soub peine de griefves peines » Louv. 58, 2.6.1685.

208. **djouweû**, musicien. « estant plussieurs jeunes gens au soir avec un g menestré ou jouveur soy récréant par ensemble... un g juveur juwant sur un g violont » Esneux 72, 16 et 21.1.1612.

209. **djus**, arrière, bas, par terre ; comme adverbe, modifie souvent un verbe de mouvement. « a où la femme Bastin de Monfort quy dest : Chy grand treite Lambert d'Evieux, il a esté racheté delle har ; sûr, che n'ewist esté les pryr [prières] de mon mary, on luy ewis coppé ju che [sa] tiest devant che piez » Esneux 4, 23.1.1546 ; « et ce [se] dist-èl [Anne de Monfort] que led<sup>t</sup> Philippe le batit tellement que on en at veû les ensegne [marques] et qu'il le ferit ju » ib., 20.6.1547 ; « led<sup>t</sup> déposant print led<sup>t</sup> Andry par la jambe et le tirrit jus ded<sup>t</sup> de Fraipont... led<sup>t</sup> déposant print le chappeau dud<sup>t</sup> de Fraipont et le rem-

portit sur sa teste pensant avoir le sienne [*li sine*], car led<sup>t</sup> Andry luy avoit ruwé le sienne jus de sa teste en luy donnant led<sup>t</sup> coup d'espée et que son chappea at esté perdu « Louv. 66, 3.1.1598.

210. « *docerde* », exhiber, produire à preuve, t. de droit. Emprunté du lat. *docere*? « Ban[neux] pour les acteurs exhibé copie du transport originel, par quel appert que les rentes pour quels les acteurs sont vemez n'y sont comprises, retenant, sy besoning, de docer des quittances et acquitement des rentes y contenues depuis leurs achapts » Louv. 95, 11.6.1667 ; « parmi doceant de ses tiltres, conforme les statuts » ib. 99, 12.5.1668 ; « qu'il luy soit ordonné de docer des tiltres et documents en en vertu desquels il possède led<sup>t</sup> canton [d'aisance] » ib. 58, 17.5.1681 ; « pour tous canons dont ils ne doceront de quittances » Esneux 75, 24.5.1751 ; « pour faute de payement de douze sous de rente écheue et arriérée pour tous canons, dont il ne docerat de quittance » Sprimont 80, 18.10.1755.

211. *doguer*, lancer d'un coup brusque. « dissant à la seure dud<sup>t</sup> Remacle qu'il ly douggeroit une forchette qu'il avoit en mains dans la gueille » Louv. 69, 20.9.1615.

212. « *doremence* » : quid? « Franchois del Hasse blecé en la teste sur l'osse [os] petrolle [quid?] du costé gauche, aiant la doremence décovert de tel grandeur que pouldroit estre un ph<sup>le</sup> [Philippe] daller » Sprimont 55, 26.1.1604.

213. *dossire*, dossière. « iiii dossier de beuffes, fier d'errer, chaisne ou chaisnon ou aultres semblables instrument de charuwe » Ouffet 52, 5.10.1599.

214. « *dubieux* ». « icelles parties [frères et beaux-frères, sœurs et belles-sœurs], considérantes que la procédure estoit mesceante entre si proches parens et suiete à dubieux évènements » Esneux 72, 10.8.1659. G. I, 166 a « *dibieû*, mauvais en parlant du temps » d'après Duvivier ; à Vottem, *dibieûs*, chagrin, grognon. Mais peut-être avons-nous affaire à un emprunt du latin *dubiosus*.

215. *ébadi*, déclarer, affirmer. « laquelle piece de preit ledit

grand Johan at là-meisme embadit par devant nous quitte et lige et sains paier disme » Esneux 2, 28.4.1522 ; « nos ont diet, quant Lambert d'Evieux et le gouverneur marchandint de cheval, que Lambert d'Evieux embaudissat le gement [jument] belle et enthir sur ung piez près et qu'il estoit plendre [pleine] de poutren » Esneux 4, 30.1.1548 ; « une pieche de preit contenant ung jurnar et davantage, comme led<sup>t</sup> Gerar embaudissoit » 1586 ib. 10, 24.

216. **eboliner**, empeser. « ung bassin de cuivre pour sus empousser [empeser] ou boliner » Louv. 94, 3.7.1665 ; « un bassin pour eboliner » ib., 9.7.1765.

217. **èbu**, ivre ; cf. *Textes* n° 143. « a dit et soutenus de ne se souvenir d'avoir avoué tele chose, que s'il l'at avoué, il falois qu'il fust esbus » Ouffet 52, 2.5.1733.

218. **èco**, encore, adv. augmentatif ; cf. *Textes* n° 144. « que les biest de Hony ont esté end<sup>t</sup> preit encore XIII fois » Esneux 4, 1546 (s. d.) ; « et ce diet qu'il a tenu les preit et qu'y les a paiez encore traize et treize an » ib., 19.7.1546 ; « qu'il at veü peschir esd<sup>tes</sup> eawes Jamin encour quarant fois et Lambert delle vilhe par II fois al lumir » ib., 11.10.1546 ; « il y at passé outre led<sup>t</sup> islot il a encore XXXXXXXX [70] ans... il a encore XL ans qu'il a veü passé et rapassé et que luy-meisme at passeit, cherry et veü chery outre l'islot différentieux » ib., 23.5.1547 ; « il y avoit encore cents personnes devant la maison du s<sup>r</sup> greffier Spineux le jour et au moment qu'on apprit cette nouvelle » ib. 77, 28.6.1779.

219. **s'ècroler**, G. I, 187, et DFL s. v. *embourber*. « estre condamné à restablir ledit chemin en sorte qu'on y puisse passer sans péril soit de renverser [verser] ou encroller, comme puy peu de temps a esté fait par quelque charton estrangier » Louv. 56, 16.12.1651.

220. **ècwèd'ler**, lier avec une corde ; sens propre et vieilli. « Jean le bastard a rapporté d'avoir trouvé le cheval Jean de Lillé dans ung preit luy appartenant, estant encordé, le me[n]geant à garde fait » Louv. 55, 2.10.1628 ; « dépose avoir

veü ung bœuff estant encordellé dains ung preit partenant à Guilleame Gielet » Esneux 72, 14.7.1642.

221. **èfrape(r)**, DFL s. v. entrave(r) ; cf. *Textes* n° 146. « Sy at ledit mayeur constitué ledit prisonnier à la maison de la brassinne bannal de leurs Altesses sérénissimes comme s<sup>r</sup> du ban de Sprimont, avec les frappe [*sic*] de fer au pied et deux hommes à luy garder » 1607 Sprimont 56, 316.

222. **\*èhe**, sortir ; comp. *foûr èhant*, sur lequel voir L. Remacle dans DBR, 8, 5. « Quettin nous at tesmongné par serement qu'il at veü le cheval exhy [sorti] hoirs del xheure [*heure*] Johan Winand » Esneux 4, 20.10.1546.

223. **èhowe**. — 1. redevance (sens vieilli) ; cf. *Textes* n° 149. « Item, quand aux amendes, issues et autres forfaictures, disons et recordons » Louv. 61, 23.5.1567. — 2. issue (sens vieilli). « un chemin prenant à l'exhue de Stenvaux » *ib.* 2, 15.10.1571.

224. « e m b l e r », voler. « quy sont ceulx quy desrobent et emblent tant de nuit que de jour, les biens, fruitz, bestiaux, ustensilz d'agriculture et toutes aultres choses à aultruy appartenantes » Louv. 30, 14.11.1608.

225. « e n c o r n u y t », aujourd'hui ; litt<sup>t</sup> : cette nuit ; cf. vfr. *ancui* (hanc hodie), *anguenuit*, *encornuit*. « enfin oyeyt led<sup>t</sup> Gyle qui dest : Fait la selon [quid?], car je te viendray encornuyt atout [avec] un aultre baston » Esneux 3, 16.8.1538.

226. **s'ènonder**, s'élaner. « et quant Frerar fut arivé emprès de Wilheame, èl [la déposante] les veit ennonder l'ung sur l'autre, ne scet-el licquel des deux comensat devant... et delà [ensuite] sç'enondi[n]t l'ung sur l'autre » Esneux 4, 21.11.1547.

227. **èpasturer**, entraver ; cf. *Textes* n° 147. « Jean Leonard dépose avoir veü les ch[eva]lx du curé estant empasturé passant oultre lesd<sup>tes</sup> ves [vesces] » Esneux 71, 26.10.1620.

228. **èré(r)e**, araire, charrue. « un chy [*hi*] d'erer » Ouffet 52, 21.11.1609 ; « Item une arrer avecq les harnaz [l'attirail] des rolletes [sur l'èré à *rolètes*, cf. DL fig. 268], fers et coppes [palonniers] et deux paires de traix » Louv. 98, 26.6.1651 ;

« une haye [haie, âge] d'erer avec les fers et deux cops » ib., 7.10.1669 ; « Item un arer avec une rise [rîsse, versoir] et chire [hîr] » 1692 Lantin 7, 28 v<sup>o</sup>.

229. « escorgée », fouet ; cf. *Textes* n<sup>o</sup> 87. « qu'elle luy at donné quelque coup avec le gros de son escorgée » Sprimont 91, 18.10.1674 ; « ledit adjourné s'emportant mit la main à son eschorchiee, la print par le vergon [vèrdjon] et en deschargat un grand coup du poumalx [poignée, litt<sup>t</sup> : pommeau] » ib. 85, 26.11.1682.

230. « esquillette » : « demandant l'ung l'autre [un trou] donner esquillette pour soy battre » Ouffet 52, fin du XVI<sup>e</sup> s. (s. d.). Godefroy donne « esquille, esquiele, morceau, fragment, éclat de planches fendues, petit ais » ; cf. *Taut.* n<sup>o</sup> 43.

231. èstale, éclat de bois. « dist avoir veü la femme dud<sup>t</sup> Bernard rassembler des estalle où led<sup>t</sup> déposant faisoit de l'ou-vraige de charpentier » Louv. 67, 10.12.1605.

232. èstroupi, estropié. « pour et affin avoir restitution de tous perde et dommage d'une wache que des chiens dudit [Henry de] Haien sa wache a esté estroupiee et mordue » Sprimont 56, 21.10.1606 ; « en l'absence dudit s<sup>r</sup> Clerici qu'estoit au Liege pour se faire guérir d'un estroupiement de sa main et bras » Ouffet 52, 21.3.1635.

233. êtîhe, geste de menace ; afr. aatie, aatise ; cf. *Textes* n<sup>o</sup> 155. « qu'il at veü que Jadouille fist ettye et qu'y se fist tenir contre le sergeant et que on le boutat arrier... Francheuze, femme Gile le parmenthier, nous a tesmoigné par serement qu'il [sic] a veü Jadouille quy fit eithye à tous [avec] une demy picque de Hackour de battre Tossen, et on thiwe [lire *tinve*] Jadouille « Esneux 4, 11.11.1546 ; « qu'il at veü Mahin, le filz Lowy de Filloux [Filot], quy fit aythie et qui sechat [tira] son baston, mostré partye [geste obscène], avecq Johan le falz et Johan de Riwe » ib. (s. d.) ; « led<sup>t</sup> Johan fist eaitie de rompre un esc[a]bau » ib. 71, 21.4.1589.

(A suivre.)